

Journal officiel

des

Communautés européennes

15^e année n° L 240

23 octobre 1972

Édition de langue française

Législation

Sommaire

I *Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité*

.....

II *Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité*

Conseil

72/346/Euratom, CECA, CEE:

Budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1972	1
Volume 1: A. Recettes	4
B. Effectifs	21
Volume 2: Assemblée	25
Volume 3: Conseil	57
Annexe I: Comité économique et social	86
Volume 4: Commission	113
Annexe II: Office des publications officielles des Communautés européennes	136
Volume 5: Cour de justice	143

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

BUDGET RECTIFICATIF ET SUPPLÉMENTAIRE N° 1
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
POUR L'EXERCICE 1972

(72/346/Euratom, CEEA, CEE)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment son article 78 A paragraphe 6,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 203 *bis* paragraphe 6,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 177 *bis* paragraphe 6,

vu le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, et notamment son article 20,

vu le règlement financier, du 30 juillet 1968, relatif à l'établissement et à l'exécution du budget des Communautés européennes et à la responsabilité des ordonnateurs et comptables ⁽¹⁾, reconduit par le règlement financier du 20 décembre 1971 ⁽²⁾, et notamment ses articles 1^{er} et 21,

vu le budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1972,

vu l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1972, présenté par la Commission,

vu le projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1972, établi par le Conseil,

⁽¹⁾ JO n° L 199 du 10. 8. 1968, p. 1.

⁽²⁾ JO n° L 4 du 6. 1. 1972, p. 21.

vu la résolution de l'Assemblée sur le projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1972,

considérant que l'Assemblée a approuvé sans modifications, dans sa résolution indiquée ci-dessus, le projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1972,

CONSTATE:

Article unique

Le budget rectificatif et supplémentaire n° 1 pour l'exercice 1972, tel que figurant en annexe, est définitivement arrêté.

Fait à Bruxelles, le 20 juillet 1972.

Le président du Conseil

T. WESTERTERP

VOLUME 1

A. RECETTES

B. EFFECTIFS

A. RECETTES

Récapitulation des recettes et des dépenses inscrites dans le projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1/1972 des Communautés européennes

	UC	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Assemblée	30 000	1 872 300
Conseil	84 500	2 111 780
Conseil — Annexe I		
Comité économique et social	5 900	521 215
Commission	353 000	68 163 760
Cour de justice	25 000	135 800
	498 400	72 804 855

RECETTES

Les recettes de la Communauté sont évaluées aux montants suivants:

Titre	Nature des recettes	Montant des recettes (UC)		
		Budget 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
1	Ressources propres	1 851 750 000	—	1 851 750 000
2	Excédents disponibles	p.m.	—	p.m.
3	Part du produit des prélèvements CEE versée en application de l'article 20 du traité du 8 avril 1965	18 000 000	—	18 000 000
4	Retenues effectuées sur les rémunérations du personnel	13 306 070	358 400	13 664 470
5	Contributions	2 210 181 063	72 306 455	2 282 487 518
9	Recettes diverses	11 397 730	140 000	11 537 730
	TOTAL GÉNÉRAL	4 104 634 863	72 804 855	4 177 439 718

RECETTES

(Les titres, chapitres et articles non énumérés ci-après restent inchangés)

TITRE 4 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL

Article	Intitulé	Recettes (UC)		
		Budget 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
400	CHAPITRE 40 <i>Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents</i>	7 891 400	295 000	8 186 400
410	CHAPITRE 41 <i>Contributions du personnel au financement du régime des pensions</i>	5 414 670	63 400	5 478 070
Total du titre 4		13 306 070	358 400	13 664 470

RECETTES

TITRE 4 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL

Article	Postes	Commentaires			
400		Prévision supplémentaire du produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents			
			1972	Supplément	Nouveau total 1972
		Assemblée	478 350	20 000	498 350
		Conseil	820 050	48 100	868 150
		Commission			
		— Fonctionnement	6 348 100	201 900	6 550 000
		— Recherche et investissement	—	—	—
		Cour de justice	244 900	25 000	269 900
			7 891 400	295 000	8 186 400
410		Assemblée	318 000	10 000	328 000
		Conseil	432 500	42 300	474 800
		Commission			
		— Fonctionnement	3 490 270	11 100	3 501 370
		— Recherche et investissement	1 090 000	—	1 090 000
		Cour de justice	83 900	—	83 900
			5 414 670	63 400	5 478 070

TITRE 5 — CONTRIBUTIONS

CHAPITRE 51 — CONTRIBUTIONS PRÉVUES RESPECTIVEMENT A L'ARTICLE 3 PARAGRAPHE 4 ET A L'ARTICLE 4 PARAGRAPHE 6 DE LA DÉCISION DU 21 AVRIL 1970 RELATIVE AU REMPLACEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES ÉTATS MEMBRES PAR DES RESSOURCES PROPRES AUX COMMUNAUTÉS

Article	Postes	Intitulé	Recettes (UC)		
			Budget 1972	Budget rectificatif supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
510		<i>Contributions prévues respectivement à l'article 3 paragraphe 4 et à l'article 4 paragraphe 6 de la décision du 21 avril 1970 relative au remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres aux Communautés</i>			
	5100	Belgique	3 107 887,77	35 521,10	3 143 408,87
	5101	Allemagne	11 147 352,49	114 152,43	11 261 504,92
	5102	France	1 985 488,43	29 041,48	2 014 529,91
	5103	Italie	8 230 567,21	86 250,93	8 316 818,14
	5104	Luxembourg	51 324,78	550,47	51 875,25
	5105	Pays-Bas	2 237 361,32	12 834,59	2 250 195,91
		<i>Total de l'article 510</i>	26 759 982,—	278 351,—	27 038 333,—
TOTAL DU CHAPITRE 51			26 759 982,—	278 351,—	27 038 333,—

TITRE 5 — CONTRIBUTIONS

CHAPITRE 51 — CONTRIBUTIONS PRÉVUES RESPECTIVEMENT A L'ARTICLE 3 PARAGRAPHE 4 ET A L'ARTICLE 4 PARAGRAPHE 6 DE LA DÉCISION DU 21 AVRIL 1970 RELATIVE AU REMPLACEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES ÉTATS MEMBRES PAR DES RESSOURCES PROPRES AUX COMMUNAUTÉS

Article	Postes	Commentaires
510		L'augmentation des recettes correspond à la partie des dépenses supplémentaires suite à la modification des coefficients correcteurs pour autant qu'ils concernent les programmes complémentaires.

Article	Postes	Intitulé	Recettes (UC)		
			Budget 1972	Budget rectificatif supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
550		<i>Contributions prévues à l'article 3 paragraphes 2 et 3 de la décision du 21 avril 1970 relative au remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres aux Communautés</i>			
	5500	Belgique	108 020 542	4 263 436	112 283 978
	5501	Allemagne	392 116 350	16 876 368	408 992 718
	5502	France	576 982 123	14 551 428	591 533 551
	5503	Italie	310 919 546	11 451 701	322 371 247
	5504	Luxembourg	4 568 969	104 876	4 673 845
	5505	Pays-Bas	89 714 251	5 480 295	95 194 546
		<i>Total de l'article 550</i>	1 482 321 781	52 728 104	1 535 049 885
		TOTAL DU CHAPITRE 55	1 482 321 781	52 728 104	1 535 049 885

CHAPITRE 55 — CONTRIBUTIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 3 PARAGRAPHES 2 ET 3 DE LA DÉCISION DU 21 AVRIL 1970 RELATIVE AU REMPLACEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES ÉTATS MEMBRES PAR DES RESSOURCES PROPRES AUX COMMUNAUTÉS

Article	Postes	Commentaires
550		Le détail et le mode de calcul de ces contributions ressortent des tableaux n°s 1 à 7 annexés.

[illegible]

CHAPITRE 59 — AUTRES CONTRIBUTIONS

Article	Postes	Commentaires
591		La ventilation du crédit total de l'aide alimentaire, figurant dans un seul montant au budget de l'exercice 1972, selon la nouvelle nomenclature appliquée aux dépenses d'aide alimentaire, a démontré qu'un montant de 2 000 000 UC est compris dans le crédit originaire de 1972 pour la réalisation de la convention d'aide alimentaire de 1967 au titre du schéma d'exécution 1968/1969. Il en résulte que ce montant de 2 000 000 UC ne peut pas rester englobé dans le financement général et que celui-ci doit être rectifié en conséquence. C'est ainsi que non seulement le supplément de crédit du poste 9001 (17 300 000 UC) a été pris en considération mais également le montant prémentionné de 2 000 000 UC.

Article	Postes	Intitulé	Recettes (UC)		
			Budget 1972	Budget rectificatif supplémentaire I/1972	Nouveau total 1972
924		<i>Recettes provenant de travaux effectués par l'Office des publications</i>	750 000	140 000	890 000
		TOTAL DU CHAPITRE 92	5 055 000	140 000	5 195 000
		Total du titre 9	11 397 730	140 000	11 537 730
		TOTAL GÉNÉRAL	4 104 634 863	72 804 855	4 177 439 718

TITRE 9 — RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 92 — RECETTES ET INDEMNISATION DE SERVICES FOURNIS A TITRE ONÉREUX

Article	Postes	Commentaires
924		Recette supplémentaire de l'Office des publications — Section édition — qui résultera de la publication d'environ 8 000 pages dans trois langues, au <i>Journal officiel des Communautés européennes</i> .

TABLEAU 1

Crédits à couvrir, pendant l'exercice 1972, au titre de l'article 3 paragraphes 2 et 3 de la décision du 21 avril 1970, relative aux ressources propres et à l'article 10 du traité du 22 avril 1970, portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes

Catégories de crédits	Montants (UC)		
	initiaux	supplémentaires	modifiés
1. Crédits de paiements relatifs aux dépenses de recherches et d'investissement CEEA (chapitre 33)	75 820 543	563 000	76 383 543
2. Fonds social européen (titre 5)	97 750 000	—	97 750 000
3. FEOGA			
— Section garantie (titres 6 et 7)	2 542 000 000	—	2 542 000 000
— Section orientation (titre 8)	285 000 000	—	285 000 000
4. Crédits afférents:			
— aux dépenses administratives et opérationnelles (titres 1 à 4 et chapitres 98 et 99)	180 967 020	6 941 855	187 908 875
— à l'aide alimentaire (chapitres 90 et 91)	36 823 000	46 000 000	82 823 000
5. Remboursement aux États membres de 10 % des montants versés (chapitre 29)	185 175 000	—	185 175 000
Total des dépenses	3 403 535 563	53 504 855	3 457 040 418
Catégorie des recettes			
1. Recettes diverses liées aux activités de recherches et d'investissement CEEA	9 406 000	—	9 406 000
2. Contributions des États membres aux programmes complémentaires CEEA	26 759 982	278 351	27 038 333
3. Montant des prélèvements CECA affecté aux dépenses administratives	18 000 000	—	18 000 000
4. Autres recettes diverses	15 297 800	498 400	15 796 200
Total des recettes	69 463 782	776 751	70 240 533
Crédits à couvrir conformément à la décision du 21 avril 1970	3 334 071 781	52 728 104	3 386 799 885

TABLEAU 2 a)

Exercice 1972

2 a) Prévision des ressources propres à verser par chaque État membre

(en UC)

États membres	1		2	3	4	b) % de col. 4 par rapport à col. 2
	Prélèvements agricoles					
	Cotisations secteur sucre	autres				
Belgique	22 500 000	90 800 000	145 200 000	161 562 500	48 262 500	33,2386
Allemagne	46 000 000	178 000 000	856 000 000	675 000 000	451 000 000	52,6869
France	90 000 000	54 000 000	405 000 000	343 125 000	199 125 000	49,1667
Italie	13 600 000	275 500 000	372 000 000	413 187 500	124 087 500	33,3569
Luxembourg	—	300 000	3 000 000	2 062 500	1 762 500	58,7500
Pays-Bas	15 000 000	149 900 000	246 000 000	256 812 500	91 912 500	37,3628
Totaux	187 100 000	748 500 000	2 027 200 000	1 851 750 000	916 150 000	45,1929

(en UC)

TABLEAU 2 b)

2 b) Détermination de la part relative de chaque État membre avant ajustement (colonne 7)

États membres	5				6			7	
	(en UC)								
	Contributions des États membres selon la clé article 3 paragraphe 2				Total des parts des États membres 1 + 4 + 5			Parts relatives en %	
	initiales	supplémentaires	modifiées		initial	supplémentaire	modifié	initiales	modifiées
Belgique	100 797 881	3 585 511	104 383 392		262 360 381	3 585 511	265 945 892	7,8691	7,8524
Allemagne	487 683 866	17 347 546	505 031 412		1 162 683 866	17 347 546	1 180 031 412	34,8728	34,8421
France	483 236 901	17 189 362	500 426 263		826 361 901	17 189 362	843 551 263	24,7854	24,9070
Italie	299 429 000	10 651 077	310 080 077		712 616 500	10 651 077	723 267 577	21,3737	21,3555
Luxembourg	2 964 643	105 456	3 070 099		5 027 143	105 456	5 132 599	0,1508	0,1516
Pays-Bas	108 209 490	3 849 152	112 058 642		365 021 990	3 849 152	368 871 142	10,9482	10,8914
Totaux	1 482 321 781	52 728 104	1 535 049 885		3 334 071 781	52 728 104	3 386 799 885	100,00	100,00

	Initial	Supplémentaire	Modifié
Montant des prélèvements agricoles	935 600 000	—	935 600 000
Montant des droits de douane à céder	916 150 000	—	916 150 000
Total des ressources propres	1 851 750 000	—	1 851 750 000
Total des crédits à couvrir	3 334 071 781	52 728 104	3 386 799 885
Total à couvrir par des contributions des États membres	1 482 321 781	52 728 104	1 535 049 885

TABLEAU 3 RÉVISÉ

TABLEAU 4 RÉVISÉ

TABLEAU 5 RÉVISÉ

Ces tableaux restent inchangés par rapport à ceux qui figurent
dans le budget de l'exercice 1972

TABLEAU 6

Budget 1972 — Ajustement de la part relative de chaque État membre
(application de l'article 3 paragraphe 3 alinéa 1)

États membres		Part relative de référence révisée. Tableau 5 révision budget 1971	Plafonds (+ 1 %)	Planchers (— 1,5 %)	Part relative avant ajustement (tableau 2 b)	Différences		Répartition solde article 3 paragraphe 2 1 ^{er} ajus- tement	Partie relative après ajustement
						En dessous du plancher	Au-dessus du plafond		
Belgique	a)	8,2088	8,2909	8,0857	7,8691	+ 0,2166	—	—	8,0857
	b)	„	„	„	7,8524	+ 0,2333	—	—	„
Allemagne	a)	31,6895	32,0064	31,2142	34,8728	—	— 2,8664	—	32,0064
	b)	„	„	„	34,8421	—	— 2,8357	—	„
France	a)	28,0174	28,2976	27,5971	24,7854	+ 2,8117	—	—	27,5971
	b)	„	„	„	24,9070	+ 2,6901	—	—	„
Italie	a)	21,5918	21,8077	21,2679	21,3737	—	—	+ 0,3447	21,7184
	b)	„	„	„	21,3555	—	—	+ 0,3629	„
Luxembourg	a)	0,2019	0,2039	0,1989	0,1508	+ 0,0481	—	—	0,1989
	b)	„	„	„	0,1516	+ 0,0473	—	—	„
Pays-Bas	a)	10,2906	10,3935	10,1362	10,9482	—	— 0,5547	—	10,3935
	b)	„	„	„	10,8914	—	— 0,4979	—	„
Totaux	a)	100,—	101,—	98,5	100,—	+ 3,0764	— 3,4211	+ 0,3447	100,—
	b)					+ 2,9707	— 3,3336	+ 0,3629	

a) = Chiffres initiaux (budget 1972)

b) = Chiffres modifiés (budget 1972, y compris le budget
rectificatif et supplémentaire n° 1/1972)

Solde à répartir = 0,3447
0,3629

TABLEAU 7

Participation des États membres au financement du budget pour l'exercice 1972

États membres	Part relative des États membres après ajustement				Décomposition des parts relatives modifiées en	
	%	Montants			Ressources propres UC	Contributions UC
		initiaux	supplémentaires	modifiés		
Belgique	8,0857	269 583 042	4 263 436	273 846 478	161 562 500	112 283 978
Allemagne	32,0064	1 067 116 350	16 876 368	1 083 992 718	675 000 000	408 992 718
France	27,5971	920 107 123	14 551 428	934 658 551	343 125 000	591 533 551
Italie	21,7184	724 107 046	11 451 701	735 558 747	413 187 500	322 371 247
Luxembourg	0,1989	6 631 469	104 876	6 736 345	2 062 500	4 673 845
Pays-Bas	10,3935	346 526 751	5 480 295	352 007 046	256 812 500	95 194 546
Totaux	100,—	3 334 071 781	52 728 104	3 386 799 885	1 851 750 000	1 535 049 885

B. EFFECTIFS

Le nombre d'agents qui peuvent être rémunérés au cours de l'exercice 1972 à charge des crédits de personnel est limité aux chiffres suivants:

	Emplois permanents	Emplois temporaires
Assemblée	736	51
Conseil	880	100
Comité économique et social	169	23
Commission		
Fonctionnement	5 779	183

La répartition par catégorie et par grade de ces agents devra être maintenue dans les limites des tableaux d'effectifs qui suivent:

Section I — Assemblée

Catégorie	Grade	Emplois	
		permanents	temporaires
HC		1	—
A	1	5	—
	2	9	1
	3	26	4 ⁽¹⁾
	4	20	10 ⁽¹⁾
	5	19	—
	6	13	8 ⁽⁴⁾
	7	13	—
	8	—	—
	<i>Total</i>	105	23
B	1	11	—
	2	20	—
	3	20	8 ⁽²⁾
	4	27	1
	5	6	—
	<i>Total</i>	84	9
C	1	88	4 ⁽¹⁾
	2	101	14 ⁽³⁾
	3	101	—
	4	33	—
	5	—	—
	<i>Total</i>	323	18
D	1	20	—
	2	17	1
	3	7	—
	4	—	—
	<i>Total</i>	44	1
LA	A 3	2	—
	A 4	12	—
	A 4	33	—
	A 5	18	—
	A 5	55	—
	A 6	42	—
	A 7	17	—
	A 8	—	—
	<i>Total</i>	179	—
Total général		736	51
⁽¹⁾ Personnel des groupes politiques. ⁽²⁾ Dont 3 postes pour les groupes politiques. ⁽³⁾ Dont 8 postes pour les groupes politiques. ⁽⁴⁾ Dont 3 postes pour les groupes politiques.			

Section II — Conseil

Catégorie et grade	Conseil		Comité économique et social	
	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires
HC	1	—	1	—
A 1	5	—	—	—
A 2	10 (a)	—	3	—
A 3	18 (b)	—	3	—
A 4	23 (c)	—	5 (e)	—
A 5	18	—	6	—
A 6	19	1	4	—
A 7	16	2	5	—
A 8	—	—	—	—
<i>Total</i>	109	3	26	—
B 1	14	1	2	—
B 2	17	1	5	—
B 3	24 (d)	1	6	—
B 4	5	—	5	—
B 5	4	—	1	—
<i>Total</i>	64	3	19	—
C 1	80	9	15 (e)	1
C 2	115	16	16	3
C 3	158	23	24	3
C 4	43	10	14	1
C 5	21	—	11	1
<i>Total</i>	417	58	80	9
D 1	23	—	5	1
D 2	49	2	5	1
D 3	63	3	7	1
D 4	—	—	—	—
<i>Total</i>	135	5	17	3
LA 3	2	—	1	—
LA 4	6	—	4	—
LA 4	23	1	2	—
LA 5	32	13	3	4
LA 5	29	5	2	—
LA 6	36	6	6	3
LA 7	26	6	8	—
LA 8	—	—	—	4
<i>Total</i>	154	31	26	11
Total général	880	100	169	23
(a) Dont 3 agents de grade A1 à titre personnel. (b) Dont 2 agents de grade A2 à titre personnel. (c) Dont 2 agents de grade A3 à titre personnel. (d) Dont 1 agent de grade B2 à titre personnel. (e) Dont 1 emploi affecté au secrétariat du président.				

Section III — Commission
Fonctionnement

Catégorie et grade	Emplois		Dont emplois relevant de		
	permanents	temporaires	l'Agence d'approvisionnement (emplois permanents)	l'Office des publications	
				(emplois permanents)	(emplois temporaires)
A 1	23	—	—	—	—
A 2	105 (a) (b)	9	—	1	—
A 3	273 (c) (d)	10	1 (i)	1 (k)	—
A 4	377 (e) (f)	9	1	1	—
A 5	426 (f)	10	1	1	—
A 6	221	8	1	5	—
A 7	209	3	—	—	—
A 8	—	—	—	—	—
Total	1 634	49	4	9	—
B 1	304	2	—	7	1
B 2	313 (g)	8	1	16	6
B 3	339	9	—	28	7
B 4	102 (h)	—	—	2	—
B 5	62 (h)	—	1	—	—
Total	1 120	19	2	53	14
C 1	335	3	1	12	—
C 2	645	26	2	10	—
C 3	915	16	2	25	—
C 4	199	—	—	7	—
C 5	45	—	—	—	—
Total	2 139	45	5	54	—
D 1	149	—	—	3	—
D 2	129	—	—	2	—
D 3	47	—	—	—	—
D 4	—	—	—	—	—
Total	325	—	—	5	—
LA 3	7	—	—	—	—
LA 4	21	—	—	—	—
LA 4	56	29	—	—	—
LA 5	96	31	—	—	—
LA 5	87	—	—	—	—
LA 6	156	10	—	—	—
LA 7	137	—	—	—	—
LA 8	1	—	—	—	—
Total	561	70	—	—	—
Total général	5 779	183	11	121 (j)	14

(a) Dont 10 A1 à titre personnel.

(b) Dont 1 A1 à titre personnel en application de l'article 8 du règlement 259/68 du Conseil.

(c) Dont 4 A2 à titre personnel.

(d) Dont 6 A2 à titre personnel en application de l'article 8 du règlement 259/68 du Conseil.

(e) Dont 6 A3 à titre personnel, ce classement s'appliquant à ceux des fonctionnaires qui en vertu de la jurisprudence de la Cour de justice dans les affaires 20 et 21-63 ainsi que 79-63 et 82-63 ont droit à un classement en A3.

(f) Dont 25 A3 à titre personnel en application de l'article 8 du règlement 259/68 du Conseil.

(g) Dont 1 B1 à titre personnel en application de l'article 8 du règlement 259/68 du Conseil.

(h) Dont 1 B3 à titre personnel en application de l'article 8 du règlement 259/68 du Conseil.

(i) Les fonctions du directeur général de l'agence sont exercées par un fonctionnaire de grade A3 nommé directeur général au sens de l'article 53 du traité d'Euratom.

(j) Voir décision du 16. 1. 1969 portant installation de l'Office des publications officielles des Communautés européennes, article 5 paragraphe 5 (JO n° L 13 du 18. 1. 1969).

(k) Classé en A2 ad personam.

VOLUME 2

SECTION I

ASSEMBLÉE ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Reproduction du document de l'Assemblée.

ASSEMBLÉE

RECETTES

Contribution des Communautés européennes au financement des dépenses
de l'Assemblée pour l'exercice 1972
(Budget supplémentaire)

Nature des dépenses	Dépenses globales UC
Dépenses initiales	14 087 895,—
Dépenses supplémentaires	1 872 300,—
Total	15 960 195,—
Recettes propres	— 1 021 360,—
Contributions à percevoir	14 938 835,—

ASSEMBLÉE

RECETTES PROPRES
Budget supplémentaire 1972

Titre	Chap.	Art.	Nature des recettes	Total UC
4			<i>Retenues effectuées sur les rémunérations du personnel</i>	
	40		Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents	20 000
	41		Contributions du personnel au financement du régime de pension	10 000
9			<i>Recettes diverses</i>	
	90		Produit de la vente de biens meubles et immobiliers	
		900	Produit de la vente de biens meubles	—
		902	Vente de publications, imprimés et films	—
	93		Remboursement de dépenses diverses	
		930	Remboursement de dépenses exposées pour le compte d'une autre institution	(¹)
	95		Revenus divers	
		950	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres	—
		951	Bénéfices de change	—
	99		Autres recettes diverses	—
			Recettes propres initiales	991 360
			Total général	1 021 360

(¹) L'inscription des recettes provenant des autres institutions et de la Commission de contrôle sera faite lorsque ces institutions les auront communiquées au Parlement.

ASSEMBLÉE

Récapitulation générale des crédits 1972

Titres Chapitres	Intitulé	UC		
		Crédits supplémentaires 1972	Crédits initiaux	Crédits modifiés
<i>Titre 1</i>	<i>Dépenses concernant les personnes liées à l'institution</i>			
Chap. 10	Membres de l'institution	100 000	1 120 000	1 220 000
Chap. 11	Personnel	626 300	8 705 700	9 332 000
Chap. 12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	105 500	140 700	246 200
Chap. 13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	—	726 000	726 000
Chap. 14	Dépenses de service social et de perfectionnement professionnel du personnel	13 000	54 500	67 500
Chap. 15	Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution	2 000	—	2 000
	<i>Total du titre 1</i>	846 800	10 746 900	11 593 700
<i>Titre 2</i>	<i>Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement</i>			
Chap. 20	Dépenses d'investissement immobilier	—	5 000	5 000
Chap. 21	Location d'immeubles et frais accessoires	51 000	999 000	1 050 000
Chap. 22	Biens meubles et frais accessoires	214 000	267 600	481 600
Chap. 23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	41 000	457 700	498 700
Chap. 24	Frais de réception et de représentation	1 000	38 000	39 000
Chap. 25	Frais de réunions et de convocations	—	3 000	3 000
Chap. 26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	—	1 000	1 000
Chap. 27	Dépenses de publication et d'information	57 000	403 000	460 000
	<i>Total du titre 2</i>	364 000	2 174 300	2 538 300
<i>Titre 3</i>	<i>Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques</i>			
Chap. 37	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	34 000	683 695	717 695
Chap. 38	Prestations entre institutions	—	132 000	132 000
	<i>Total du titre 3</i>	34 000	815 695	849 695

ASSEMBLÉE

Récapitulation générale des crédits 1972 (*suite*)

Titres Chapitres	Intitulé	UC		
		Crédits supplémentaires 1972	Crédits initiaux	Crédits modifiés
Titre 4 Chap. 41	<i>Aides, subventions et participations</i>			
	Subventions et participations	27 500	201 000	228 500
	<i>Total du titre 4</i>	27 500	201 000	228 500
Titre 9 Chap. 99	<i>Aide alimentaire et autres dépenses</i>			
	Dépenses non spécialement prévues	600 000	150 000	750 000
	<i>Total du titre 9</i>	600 000	150 000	750 000
	Total général	1 872 300	14 087 895	15 960 195

ASSEMBLÉE

DÉPENSES

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits suppl. 1972	Crédits initiaux	Crédits modifiés
100		CHAPITRE 10			
		<i>Traitements, indemnités et allocations liées aux traitements</i>			
	1000	Traitements de base	—	—	—
	1001	Indemnités de résidence	—	—	—
	1002	Allocations familiales	—	—	—
	1003	Indemnités de représentation	—	—	—
	1004	Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes	100 000	1 100 000	1 200 000
		<i>Total de l'article 100</i>	100 000	1 100 000	1 200 000
101		<i>Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales</i>	—	20 000	20 000
102		<i>Indemnités transitoires</i>	—	—	—
103		<i>Pensions</i>	—	—	—
	1030	Pensions d'ancienneté	—	—	—
	1031	Pensions d'invalidité	—	—	—
	1032	Pensions de survie	—	—	—
		TOTAL DU CHAPITRE 10	100 000	1 120 000	1 220 000

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Article	Postes	Commentaires
100	1004	Les travaux préparatoires à la venue des nouveaux États membres entraînent des déplacements et des réunions supplémentaires. Cette augmentation ne tient pas compte d'un réajustement possible des indemnités journalières.

ASSEMBLÉE

CHAPITRE 11 — PERSONNEL

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits suppl. 1972	Crédits initiaux	Crédits modifiés
110		CHAPITRE 11			
		<i>Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs</i>			
	1100	Traitements de base	200 000	5 806 500	6 006 500
	1101	Allocations familiales	17 500	507 500	525 000
	1102	Indemnités de dépaysement (y compris article 97 du statut CECA)	32 000	885 500	917 500
	1103	Indemnités forfaitaires temporaires	4 000	69 200	73 200
		<i>Total de l'article 110</i>	253 500	7 268 700	7 522 200
111		<i>Autres agents</i>			
	1110	Agents auxiliaires	—	548 000	548 000
	1111	Interprètes auxiliaires	—	—	—
	1112	Agents locaux	25 000	275 000	300 000
	1113	Conseillers spéciaux	—	5 500	5 500
		<i>Total de l'article 111</i>	25 000	828 500	853 500
112		<i>Pensions et allocations de départ</i>			
	1123	Allocations de départ	—	—	—
		<i>Total de l'article 112</i>	—	—	—
113		<i>Couvertures des risques de maladie et d'accident</i>			
	1130	Couverture des risques de maladie	6 500	213 900	220 400
	1131	Couverture des risques d'accident	2 000	55 400	57 400
		<i>Total de l'article 113</i>	8 500	269 300	277 800
114		<i>Allocations et indemnités diverses</i>			
	1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	500	5 000	5 500
	1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	2 200	55 000	57 200
	1142	Indemnités de logement et de transport	—	—	—
	1143	Indemnités forfaitaires de fonctions	4 000	6 500	10 500
	1144	Indemnités forfaitaires de déplacement	800	11 000	11 800
	1149	Autres indemnités et remboursements	—	2 400	2 400
		<i>Total de l'article 114</i>	7 500	79 900	87 400

CHAPITRE 11 — PERSONNEL

Article	Postes	Commentaires
111	1112	Cette augmentation est justifiée par le développement des tâches prévisibles.
114		Cette augmentation est proportionnelle à l'évolution des effectifs. En ce qui concerne le poste 1143, il est prévu une adaptation à l'augmentation du coût de la vie.

ASSEMBLÉE

CHAPITRE 11 — PERSONNEL (*suite*)

CHAPITRE 12 — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits suppl. 1972	Crédits initiaux	Crédits modifiés
115		<i>Heures supplémentaires</i>	6 800	68 300	75 100
116		<i>Coefficients correcteurs</i>	290 000	11 000	301 000
117		<i>Prestations d'appoint</i>			
	1170	Interprètes free-lance et opérateurs de conférence	30 000	160 000	190 000
	1171	Correcteurs free-lance	—	—	—
	1172	Autres prestations et travaux de traduction et de dactylographie à confier à l'extérieur	5 000	20 000	25 000
		<i>Total de l'article 117</i>	35 000	180 000	215 000
		TOTAL DU CHAPITRE 11	626 300	8 705 700	9 332 000
		CHAPITRE 12			
120		<i>Frais divers de recrutement du personnel</i>	80 000	20 000	100 000
121		<i>Frais de voyage (y compris les membres de la famille)</i>			
	1211	Personnel	6 000	2 000	8 000
122		<i>Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation</i>			
	1221	Personnel	8 000	35 700	43 700
123		<i>Frais de déménagement</i>			
	1231	Personnel	1 500	22 000	23 500
124		<i>Indemnités journalières temporaires</i>			
	1241	Personnel	10 000	61 000	71 000
125		<i>Indemnité en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement</i>	—	—	—
		TOTAL DU CHAPITRE 12	105 500	140 700	246 200

ASSEMBLÉE

CHAPITRE 11 — PERSONNEL (*suite*)

CHAPITRE 12 — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Article	Postes	Commentaires
117	1170	Il y a lieu de prévoir que dès maintenant les organes de l'Assemblée doivent de plus en plus souvent travailler en 5 langues. Il y a en outre lieu de noter la hausse importante des tarifs internationaux.
	1172	Traduction de certaines décisions en langues anglaise et autres à prévoir.
120		Il s'agit ici des examens d'aptitude pour les candidats des nouveaux États membres et des frais de publication y afférents, sous réserve, évidemment, que l'adhésion des États candidats soit confirmée.
121 à 125		Les fonctionnaires nouvellement recrutés ont droit d'après le statut à ces divers paiements.

ASSEMBLÉE

CHAPITRE 13 — DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS

CHAPITRE 14 — DÉPENSES DE SERVICE SOCIAL ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL

CHAPITRE 15 — FRAIS D'ORGANISATION DE STAGES DANS LES SERVICES DE L'INSTITUTION

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits suppl. 1972	Crédits initiaux	Crédits modifiés
130		CHAPITRE 13			
		<i>Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires</i>			
	1301	Personnel	—	726 000	726 000
	1302	Équipements spéciaux pour missions	—	—	—
		TOTAL DU CHAPITRE 13	—	726 000	726 000
140		CHAPITRE 14			
		<i>Secours extraordinaires</i>	—	2 000	2 000
	141	<i>Foyers et cercles du personnel</i>	—	6 500	6 500
	142	<i>Restaurants, mess et cantines</i>	—	5 500	5 500
	143	<i>Service médical</i>	3 000	7 000	10 000
	144	<i>Cours de langue et de perfectionnement professionnel</i>	10 000	5 000	15 000
	149	<i>Autres interventions</i>	—	28 500	28 500
		TOTAL DU CHAPITRE 14	13 000	54 500	67 500
150		CHAPITRE 15			
		<i>Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution</i>	2 000	—	2 000
		TOTAL DU CHAPITRE 15	2 000	—	2 000
		Total du titre 1	846 800	10 746 900	11 593 700

ASSEMBLÉE

CHAPITRE 13 — DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS

CHAPITRE 14 — DÉPENSES DE SERVICE SOCIAL ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL

CHAPITRE 15 — FRAIS D'ORGANISATION DE STAGES DANS LES SERVICES DE L'INSTITUTION

Article	Postes	Commentaires
143		Le recrutement important de nouveaux agents augmentera sensiblement les frais pour les visites médicales de contrôle lors de l'engagement du personnel.
144		Sur la base des récentes décisions prises par les autorités de l'Assemblée, le programme de formation professionnelle commencera à être exécuté et des cours dans les nouvelles langues officielles seront organisés.
150		Ce montant est prévu pour l'organisation de stages de traducteurs et d'interprètes afin de venir à l'encontre des demandes formulées par des organisations et écoles linguistiques en vue d'une préparation des candidats possibles dans ce domaine spécial.

ASSEMBLÉE

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

CHAPITRE 21 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Credits suppl. 1972	Credits initiaux	Credits modifiés
		CHAPITRE 20			
200		<i>Acquisition d'immeubles</i>	—	—	—
201		<i>Construction d'immeubles</i>	—	—	—
202		<i>Autres dépenses préliminaires à la construction d'immeubles ou à l'acquisition de biens immobiliers</i>	—	5 000	5 000
		TOTAL DU CHAPITRE 20	—	5 000	5 000
		CHAPITRE 21			
210		<i>Loyers</i>	20 000	530 000	550 000
211		<i>Assurances</i>	1 000	4 000	5 000
212		<i>Eau, gaz, électricité et chauffage</i>	10 000	150 000	160 000
213		<i>Nettoyage et entretien</i>	20 000	250 000	270 000
214		<i>Aménagement des locaux</i>	—	25 000	25 000
219		<i>Autres dépenses</i>	—	40 000	40 000
		TOTAL DU CHAPITRE 21	51 000	999 000	1 050 000

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

CHAPITRE 21 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Commentaires
210		En attendant la mise à la disposition de l'Assemblée d'un nouveau bâtiment et compte tenu de l'augmentation du nombre des fonctionnaires et du développement du stock de matériel et de documents, il sera nécessaire de louer de nouveaux locaux.

ASSEMBLÉE

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits suppl. 1972	Crédits initiaux	Crédits modifiés
220		CHAPITRE 22			
		<i>Machines de bureau</i>			
	2200	Premier équipement	60 000	8 700	68 700
	2201	Renouvellement	—	9 600	9 600
	2202	Location	2 000	100	2 100
	2203	Entretien, utilisation et réparation	5 000	25 000	30 000
		<i>Total de l'article 220</i>	67 000	43 400	110 400
221		<i>Mobilier</i>			
	2210	Premier équipement	80 000	35 000	115 000
	2211	Renouvellement	—	4 000	4 000
	2212	Location	—	300	300
	2213	Entretien, utilisation et réparation	—	1 000	1 000
		<i>Total de l'article 221</i>	80 000	40 300	120 300
222		<i>Matériels et installations techniques</i>			
	2220	Premier équipement	40 000	37 500	77 500
	2221	Renouvellement	—	30 400	30 400
	2222	Location	15 000	10 000	25 000
	2223	Entretien, utilisation et réparation	—	10 000	10 000
		<i>Total de l'article 222</i>	55 000	87 900	142 900

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Commentaires
220	2200	Équipements des nouveaux fonctionnaires dans les différents lieux de réunions: — machines à écrire électriques 36 000 UC — machines à écrire mécaniques 9 800 UC — dictaphones 12 000 UC — magnétophones 1 000 UC — machines à calculer 1 200 UC 60 000 UC
	221	
	2210	Installation des nouveaux fonctionnaires et en tenant compte de la hausse des prix. Il n'est rien prévu pour Strasbourg ni Bruxelles.
222	2220	Deux interprétations mobiles simultanées à 7 langues ainsi que le premier équipement de composition et d'impression pour 7 au lieu de 4 langues.
	2222	Location d'appareils techniques d'impression pour les sessions de Strasbourg. Passage de 4 à 7 langues.

ASSEMBLÉE

CHAPITRE 22 — BIENS ET FRAIS ACCESSOIRES (*suite*)

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits suppl. 1972	Crédits initiaux	Crédits modifiés
223		<i>Matériel de transport</i>			
	2230	Premier équipement	—	8 000	8 000
	2231	Renouvellement	—	10 000	10 000
	2232	Location	8 000	8 000	16 000
	2233	Entretien, utilisation et réparation	—	30 000	30 000
		<i>Total de l'article 223</i>	8 000	56 000	64 000
225		<i>Dépenses de documentation et de bibliothèque</i>			
	2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	4 000	13 500	17 500
	2251	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	—	—	—
	2252	Abonnements journaux, périodiques	—	14 000	14 000
	2253	Abonnements aux agences de presse	—	10 000	10 000
	2254	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	—	2 500	2 500
		<i>Total de l'article 225</i>	4 000	40 000	44 000
		TOTAL DU CHAPITRE 22	214 000	267 600	481 600
		CHAPITRE 23			
230		<i>Papeteries et fournitures de bureau</i>	12 500	200 000	212 500
231		<i>Affranchissement et télécommunications</i>			
	2310	Affranchissement de correspondance et frais de port	10 000	96 000	106 000
	2311	Téléphone, télégraphe, télex	10 000	80 000	90 000
		<i>Total de l'article 231</i>	20 000	176 000	196 000

ASSEMBLÉE

CHAPITRE 22 — BIENS ET FRAIS ACCESSOIRES (*suite*)

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article	Postes	Commentaires
223	2232	L'expérience prouve que, lors de l'organisation de réunions de contacts, il est nécessaire de louer des voitures, compte tenu des difficultés de transport dans les lieux de réunion.
225	2250	Dictionnaires et ouvrages similaires pour les nouveaux traducteurs.

ASSEMBLÉE

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE 24 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits suppl. 1972	Crédits initiaux	Crédits modifiés
232		<i>Frais financiers</i>			
	2320	Frais bancaires	—	1 000	1 000
	2321	Différences de change	—	2 500	2 500
	2329	Autres frais financiers	—	—	—
		<i>Total de l'article 232</i>	—	3 500	3 500
233		<i>Frais de contentieux</i>	—	3 000	3 000
234		<i>Domages et intérêts</i>	—	—	—
239		<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>			
	2390	Assurances diverses	1 000	1 300	2 300
	2391	Tenues de service et vêtements de travail	2 500	12 000	14 500
	2392	Frais divers de réunions internes	5 000	12 000	17 000
	2393	Déménagements de services	—	34 000	34 000
	2394	Menues dépenses	—	9 700	9 700
	2399	Autres dépenses de fonctionnement (participation aux frais de secrétariat du cabinet du président)	—	6 200	6 200
		<i>Total de l'article 239</i>	8 500	75 200	83 700
		TOTAL DU CHAPITRE 23	41 000	457 700	498 700
240		CHAPITRE 24			
		<i>Frais de réception et de représentation</i>			
	2400	Membres de l'institution	—	28 000	28 000
	2401	Personnel	1 000	2 000	3 000
	2402	Fonds pour dépenses conformément à l'article 53 du règlement interne du Parlement européen	—	8 000	8 000
		<i>Total de l'article 240</i>	1 000	38 000	39 000
		TOTAL DU CHAPITRE 24	1 000	38 000	39 000

ASSEMBLÉE

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE 24 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

Article	Postes	Commentaires
239	2392	Augmentation à prévoir du nombre des réunions.

ASSEMBLÉE

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATION

CHAPITRE 26 — FRAIS D'ÉTUDES, D'ENQUÊTES ET DE CONSULTATION

CHAPITRE 27 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET D'INFORMATION

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits suppl. 1972	Crédits initiaux	Crédits modifiés
		CHAPITRE 25			
250		<i>Réunions et convocations en général</i>	—	3 000	3 000
251		<i>Comités</i>	—	—	—
255		<i>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'aux réunions organisées en dehors des lieux de travail de l'institution</i>	—	—	—
		TOTAL DU CHAPITRE 25	—	3 000	3 000
		CHAPITRE 26			
260		<i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</i>	—	1 000	1 000
		TOTAL DU CHAPITRE 26	—	1 000	1 000
		CHAPITRE 27			
270		<i>Journal officiel</i>	—	150 000	150 000
271		<i>Publications</i>			
	2710	Publications de caractère général	57 000	240 000	297 000
	2719	Autres publications et dépenses de vulgarisation	—	—	—
		Total de l'article 271	57 000	240 000	297 000

ASSEMBLÉE

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONSULTATION

CHAPITRE 26 — FRAIS D'ÉTUDES, D'ENQUÊTES ET DE CONSULTATION

CHAPITRE 27 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET D'INFORMATION

Article	Postes	Commentaires
271	2710	Estimation de la part du Parlement dans l'édition des traités et actes d'adhésion en 7 langues.

[illegible]

CHAPITRE 27 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET D'INFORMATION *(suite)*

Article	Postes	Commentaires

ASSEMBLÉE

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 37 — DÉPENSES PARTICULIÈRES DE CERTAINES INSTITUTIONS — AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 38 — PRESTATIONS ENTRE INSTITUTIONS

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits suppl. 1972	Crédits initiaux	Crédits modifiés
370		CHAPITRE 37			
		<i>Dépenses particulières de l'Assemblée</i>			
	3700	Dépenses pour les institutions interparlementaires prévues dans le cadre de l'accord d'association entre la CEE et les États africains et malgache	—	210 000	210 000
	3701	Dépenses pour la commission interparlementaire paritaire prévue dans le cadre de l'association avec la Grèce	—	30 000	30 000
	3702	Dépenses pour la commission interparlementaire paritaire prévue dans le cadre de l'association avec la Turquie	—	60 000	60 000
	3703	Dépenses pour la commission interparlementaire paritaire prévue dans le cadre de l'association avec la république unie de Tanzanie, la république de l'Ouganda et la république du Kenya	—	35 000	35 000
	3704	Dépenses pour les contacts entre parlementaires prévus dans le cadre de l'association avec Malte	—	—	—
	3705	Participation aux frais de secrétariat des groupes politiques de l'Assemblée	34 000	111 000	145 000
		<i>Total de l'article 370</i>	34 000	446 000	480 000
374		<i>Dépenses de la commission de contrôle</i>	—	237 695	237 695
		TOTAL DU CHAPITRE 37	34 000	683 695	717 695
		CHAPITRE 38			
380		<i>Prestations de l'Office des publications</i>	—	132 000	132 000
381		<i>Service commun d'interprétation</i>	—	—	—
		TOTAL DU CHAPITRE 38	—	132 000	132 000
		Total du titre 3	34 000	815 695	849 695

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 37 — DÉPENSES PARTICULIÈRES DE CERTAINES INSTITUTIONS — AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 38 — PRESTATIONS ENTRE INSTITUTIONS

Article	Postes	Commentaires
370		
	3705	Par application des décisions du bureau du 2 février 1972.

[illegible]

TITRE 4

AIDES, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE 41 — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Article	Postes	Commentaires
419		Ce crédit a été augmenté pour faire face aux dépenses prévisibles à l'occasion des visites de différents groupes des futurs États membres.

ASSEMBLÉE

TITRE 9

AIDE ALIMENTAIRE ET AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 99 — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits suppl. 1972	Crédits initiaux	Crédits modifiés
990		Dépenses non spécialement prévues			
	9900	Dépenses non spécialement prévues	—	150 000	150 000
	9901	Provision pour l'aménagement, l'équipement, les loyers pour les nouveaux locaux à Luxembourg, Strasbourg et Bruxelles.	600 000	—	600 000
		TOTAL DU CHAPITRE 99	600 000	150 000	750 000
		Total du titre 9	600 000	150 000	750 000
		TOTAL GÉNÉRAL	1 872 300	14 087 895	15 960 195

ASSEMBLÉE

TITRE 9

AIDE ALIMENTAIRE ET AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 99 — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Article	Postes	Commentaires

VOLUME 3

SECTION II

CONSEIL

SECTION II

CONSEIL

Prévisions des recettes propres pour l'exercice 1972

Titres Chapitre	Art.	Nature des recettes	UC	
			Prévisions 1972	Prévisions modifiées 1972
TITRE 4		RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL		
Chap. 40		<i>Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents</i>		
		— Conseil	680 000	724 500
		— Comité économique et social	124 200	124 200
		— Commission de contrôle et Commissaire aux comptes de la CECA ⁽¹⁾	15 850	15 850
		<i>Total du chapitre 40</i>	820 050	864 550
Chap. 41		<i>Contributions du personnel au financement du régime de pension</i>		
		— Conseil	345 000	385 000
		— Comité économique et social	76 100	76 100
		— Commission de contrôle et Commissaire aux comptes de la CECA ⁽¹⁾	11 400	11 400
		<i>Total du chapitre 41</i>	432 500	472 500
		TOTAL DU TITRE 4	1 252 550	1 337 050
TITRE 9		RECETTES DIVERSES		
Chap. 90	900	<i>Produit de la vente de biens meubles et immobiliers</i>		
		<i>Produit de la vente de biens meubles</i>		
		— Conseil	2 800	2 800
		— Comité économique et social	3 000	3 000
		— Commission de contrôle et Commissaire aux comptes de la CECA ⁽¹⁾	p.m.	p.m.
		<i>Total de l'article 900</i>	5 800	5 800

⁽¹⁾ Les recettes prévues pour la Commission de contrôle sont inscrites pour moitié à la section du budget afférente à l'Assemblée et pour moitié à la section du budget afférente au Conseil.

Prévisions des recettes propres pour l'exercice 1972 (suite)

Titres Chapitres	Art.	Nature des recettes	UC	
			Previsions 1972	Prévisions modifiées 1972
Chap. 91	902	<i>Vente de publications et d'imprimés</i>		
		— Conseil	20 000	20 000
		— Comité économique et social	100	100
		— Commission de contrôle et Commissaire aux comptes de la CECA ⁽¹⁾	—	—
		<i>Total de l'article 902</i>	20 100	20 100
		<i>Total du chapitre 90</i>	25 900	25 900
	911	<i>Produit de location</i>		
		<i>Produit de location de biens immobiliers</i>		
		— Conseil	—	—
		— Comité économique et social	300	300
— Commission de contrôle et Commissaire aux comptes de la CECA ⁽¹⁾		—	—	
<i>Total de l'article 911</i>		300	300	
<i>Total du chapitre 91</i>	300	300		
Chap. 95	950	<i>Revenus divers</i>		
		<i>Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres</i>		
		— Conseil	7 000	7 000
		— Comité économique et social	400	400
		— Commission de contrôle et Commissaire aux comptes de la CECA ⁽¹⁾	20	20
		<i>Total de l'article 950</i>	7 420	7 420
	951	<i>Bénéfices de change</i>		
		— Conseil	p.m.	p.m.
		— Comité économique et social	p.m.	p.m.
		— Commission de contrôle et Commissaire aux comptes de la CECA ⁽¹⁾	p.m.	p.m.
<i>Total de l'article 951</i>		p.m.	p.m.	
<i>Total du chapitre 95</i>		7 420	7 420	

⁽¹⁾ Les recettes prévues pour la Commission de contrôle sont inscrites pour moitié à la section du budget afférente à l'Assemblée et pour moitié à la section du budget afférente au Conseil.

CONSEIL

Prévisions des recettes propres pour l'exercice 1972 (*suite*)

Titres Chapitre	Art.	Nature des recettes	UC	
			Prévisions 1972	Prévisions modifiées 1972
Chap. 99		<i>Autres recettes diverses</i>		
		— Conseil	5 000	5 000
		— Comité économique et social	500	500
		— Commission de contrôle et Commissaire aux comptes de la CECA ⁽¹⁾	p.m.	p.m.
		— Contributions à recouvrer auprès des États ayant participé aux conférences intergouvernementales	p.m.	p.m.
		— Contributions à recouvrer auprès des États participant à la coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique	600 000	600 000
		<i>Total du chapitre 99</i>	605 500	605 500
		TOTAL DU TITRE 9	639 120	639 120
		Total général	1 891 670	1 976 170

⁽¹⁾ Les recettes prévues pour la Commission de contrôle sont inscrites pour moitié à la section du budget afférente à l'Assemblée et pour moitié à la section du budget afférente au Conseil.

C ONSEIL

Récapitulation générale des crédits 1972

Titres Chapitre	Nature des dépenses	UC	
		Crédits 1972	Crédits modifiés 1972
TITRE 1	DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION		
Chap. 11	Personnel	7 971 100	9 184 780
Chap. 12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	179 300	294 600
Chap. 13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	239 100	239 100
Chap. 14	Dépenses de service social et de perfectionnement professionnel	70 000	78 000
	TOTAL DU TITRE 1	8 459 500	9 796 480
TITRE 2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap. 20	Dépenses d'investissement immobilier	p.m.	p.m.
Chap. 21	Location d'immeubles et frais accessoires	2 674 800	3 059 600
Chap. 22	Biens meubles et frais accessoires	212 590	346 190
Chap. 23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	485 700	488 000
Chap. 24	Frais de réception et de représentation	33 000	33 000
Chap. 25	Frais de réunions et de convocations	970 000	970 000
Chap. 26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultation	36 800	52 800
Chap. 27	Dépenses de publication et de l'information	460 000	460 000
	TOTAL DU TITRE 2	4 872 890	5 409 590

(4) Les crédits prévus pour la Commission de contrôle sont inscrits pour moitié à la section du budget afférente à l'Assemblée et pour moitié à la section du budget afférente au Conseil.

CONSEIL

VENTILATION DES CRÉDITS OUVERTS

AU TITRE DES DÉPENSES

CONSEIL

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION

CHAPITRE 11 — PERSONNEL

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits 1972	Crédits modifiés 1972
110		CHAPITRE 11		
		<i>Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs</i>		
	1100	Traitements de base	5 779 000	6 447 860
	1101	Allocations familiales	549 000	612 640
	1102	Indemnités de dépaysement (y compris article 97 - statut CECA)	809 000	902 640
	1103	Indemnités forfaitaires temporaires	77 000	90 400
		<i>Total de l'article 110</i>	7 214 000	8 053 540
111		<i>Autres agents</i>		
	1110	Agents auxiliaires	278 900	289 800
	1111	Interprètes auxiliaires	12 000	12 000
	1112	Agents locaux	36 000	36 000
	1113	Conseillers spéciaux	—	—
		<i>Total de l'article 111</i>	326 900	337 800
113		<i>Couverture des risques de maladie et d'accident</i>		
	1130	Couverture des risques de maladie	173 400	201 560
	1131	Couverture des risques d'accident	52 000	58 060
		<i>Total de l'article 113</i>	225 400	259 620

CONSEIL

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION

CHAPITRE 11 — PERSONNEL

Article	Postes	Commentaires
110	1100	Les crédits ont été calculés sur la base du tableau des effectifs joint en annexe.
	1101	Les allocations familiales comprennent (article 67 du statut): a) l'allocation de chef de famille, b) l'allocation pour enfants à charge, et c) l'allocation scolaire.
	1102	Cette indemnité s'élève à 16 % du traitement de base compte tenu des agents qui ne bénéficient pas de cette indemnité, le crédit de ce poste a été calculé en prenant 14 % du crédit du poste 1100.
113	1130	Dans les conditions prévues à l'article 72 du statut, le fonctionnaire, son conjoint, ses enfants et les autres personnes à sa charge sont couverts contre les risques de maladie. Le crédit du poste 1130 couvre la quote-part de l'institution dans le financement du régime d'assurance-maladie.
	1131	Crédit destiné à couvrir la quote-part de l'institution contre les risques de maladie professionnelle et d'accident du personnel.

CONSEIL

CHAPITRE 11 — PERSONNEL (*suite*)

CHAPITRE 12 — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits 1972	Crédits modifiés 1972
114		<i>Allocations et indemnités diverses</i>		
	1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	10 000	10 000
	1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	60 000	66 820
	1142	Indemnités de logement et de transport	1 000	1 000
	1143	Indemnités forfaitaires de fonction	—	—
	1144	Indemnités forfaitaires de déplacement	14 000	14 000
	1149	Autres indemnités et remboursements	800	800
		<i>Total de l'article 114</i>	85 800	92 620
115		<i>Heures supplémentaires</i>	113 000	117 740
116		<i>Coefficients correcteurs</i>	p.m.	317 460
117		<i>Prestations d'appoint</i>		
	1172	Autres prestations et travaux de traduction et de dactylographie à confier à l'extérieur	6 000	6 000
		TOTAL DU CHAPITRE 11	7 971 100	9 184 780
		CHAPITRE 12		
120		<i>Frais divers de recrutement du personnel</i>	19 300	19 300
121		<i>Frais de voyage (y compris les membres de la famille)</i>		
	1211	Personnel	2 200	9 200
122		<i>Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation</i>		
	1221	Personnel	42 000	42 000
123		<i>Frais de déménagement</i>		
	1231	Personnel	14 800	14 800

CONSEIL

CHAPITRE 11 — PERSONNEL *(suite)*

CHAPITRE 12 — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Article	Postes	Commentaires
114	1141	Le crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais de voyage des agents et des membres de leur famille du lieu d'affectation au lieu d'origine à l'occasion du congé annuel (article 8 de l'annexe VII du statut).
121	1211	Ce crédit est destiné au remboursement des frais de voyage dus aux agents à l'occasion de leur entrée en fonctions, de leur départ de l'institution ou de leur mutation.

CONSEIL

CHAPITRE 12 — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS (*suite*)

CHAPITRE 13 — DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS

CHAPITRE 14 — DÉPENSES DE SERVICE SOCIAL ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits 1972	Crédits modifiés 1972
124	1241	<i>Indemnités journalières temporaires</i>		
		Personnel	100 000	208 300
125		<i>Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement</i>	1 000	1 000
		TOTAL DU CHAPITRE 12	179 300	294 600
		CHAPITRE 13		
130		<i>Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires</i>		
	1301	Personnel	238 600	238 600
	1302	Équipements spéciaux pour missions	500	500
		Total de l'article 130	239 100	239 100
		TOTAL DU CHAPITRE 13	239 100	239 100
		CHAPITRE 14		
140		<i>Secours extraordinaires</i>	3 600	3 600
141		<i>Foyers et cercles de personnel</i>	2 500	2 500
142		<i>Restaurants, mess et cantines</i>	12 900	12 900
143		<i>Service médical</i>	21 000	25 000
144		<i>Cours de langues et de perfectionnement professionnel</i>	15 000	15 000
149		<i>Autres interventions</i>	15 000	19 000
		TOTAL DU CHAPITRE 14	70 000	78 000
		Total du titre 1	8 459 500	9 796 480

CONSEIL

CHAPITRE 12 — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS (*suite*)

CHAPITRE 13 — DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS

CHAPITRE 14 — DÉPENSES DE SERVICE SOCIALE ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Article	Postes	Commentaires
143		Le crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du dispensaire ainsi que les frais relatifs aux examens médicaux lors du recrutement (article 28 du statut) et les frais relatifs au contrôle médical annuel de tous les agents (article 59 alinéa 4 du statut).
149		Le crédit de cet article couvre les interventions de caractère social en faveur des agents ou de leur famille autres que celles à imputer sur les autres articles de ce chapitre.

CONSEIL

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

CHAPITRE 21 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits 1972	Crédits modifiés 1972
202		CHAPITRE 20		
		<i>Autres dépenses préliminaires à la construction ou à l'acquisition de biens immobiliers</i>	p.m.	p.m.
		TOTAL DU CHAPITRE 20	p.m.	p.m.
210		CHAPITRE 21		
		<i>Loyers</i>	1 816 800	1 816 800
		<i>Imputation budgétaire du loyer de l'immeuble Charlemagne payé en 1971, autre que pour la conférence</i>	190 000	190 000
		<i>Assurances</i>	9 100	9 100
		<i>Eau, gaz, électricité, chauffage</i>	140 500	140 500
		<i>Nettoyage et entretien</i>	430 800	430 800
		<i>Aménagement des locaux</i>	40 000	424 800

CONSEIL

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

CHAPITRE 21 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Commentaires
214		Le crédit supplémentaire demandé doit permettre de faire effectuer les aménagements suivants: 1. <i>Aménagement de caractère général</i> UC — Chauffage, ventilation et adaptation éclairage des locaux de stockage et entrepôts en sous-sol 28 000 — transformateur complémentaire, tableau électrique, câblerie et raccordements (notamment pour climatisation) 53 000 — aménagement de salles de réunion 86 000 — aménagement du parvis et du hall d'entrée de l'immeuble 9 000 — salle de conférence presse (plancher) 5 000 — placement de stores extérieurs 60 000 2. <i>Aménagements relatifs à la sécurité de l'immeuble</i> — Portes coupe-feu 8 400 — aménagement parkings 4 000 — aménagement des issues de secours pour l'annexe Taciturne 8 000 — appareillage supplémentaire de sécurité (détecteurs feu et gaz) 4 000

CONSEIL

CHAPITRE 21 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (*suite*)

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits 1972	Crédits modifiés 1972
214		<i>Aménagement des locaux (suite)</i>		
214 <i>bis</i>		<i>Aménagement du 15^e étage du bâtiment Charlemagne</i>	—	—
219		<i>Autres dépenses</i>	47 600	47 600
		TOTAL DU CHAPITRE 21	2 674 800	3 059 600
		CHAPITRE 22		
220		<i>Machines de bureau</i>		
	2200	Premier équipement	8 400	15 000
	2201	Renouvellement	10 500	10 500
	2202	Location	35 900	35 900
	2203	Entretien, utilisation et réparation	5 400	5 400
		Total de l'article 220	60 200	66 800

CONSEIL

CHAPITRE 21 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (*suite*)

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Commentaires
214		3. <i>Aménagements résultant de l'application des règles d'hygiène du travail</i> UC — Aménagement d'un local technique pour la ventilation de l'annexe Taciturne 12 000 — aménagement complémentaire salles (cabines d'interprètes) 12 000 — aménagement des installations sanitaires au niveau des services techniques (3^e, 4^e et 5^e étages) 3 000 — ventilation des grands locaux collectifs aux étages 3, 4 et 5 (sections centrale dactylographique, offset, ronéo, photo, expédition-diffusion) des locaux photocopie aux étages 11, 13 et 15 et des locaux télex et centrale du téléphone aux étages 13 et 14 30 000 — adaptation de l'éclairage des ateliers 9 400 4. <i>Aménagements visant l'amélioration des communications internes</i> — Interphonie 3 000 — Placement d'un monte-dossiers duplex 36 000 — Complément au circuit pneumatique 14 000 <u>384 800</u>
220	2200	Le crédit supplémentaire prévu est destiné à l'achat de machines à écrire destinées au personnel supplémentaire.

CONSEIL

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (*suite*)

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits 1972	Crédits modifiés 1972
221		<i>Mobilier</i>		
	2210	Premier équipement	41 600	81 600
	2211	Renouvellement	1 600	1 600
	2212	Location	3 000	3 000
	2213	Entretien, utilisation et réparation	3 000	3 000
		<i>Total de l'article 221</i>	49 200	89 200
222		<i>Matériel et installations techniques</i>		
	2220	Premier équipement	3 000	90 000
	2221	Renouvellement	34 190	34 190
	2222	Location	3 700	3 700
	2223	Entretien, utilisation et réparation	23 400	23 400
		<i>Total de l'article 222</i>	64 290	151 290
223		<i>Matériel de transport</i>		
	2230	Premier équipement	p.m.	p.m.
	2231	Renouvellement	3 900	3 900
	2232	Location	2 400	2 400
	2233	Entretien, utilisation et réparation	7 100	7 100
		<i>Total de l'article 223</i>	13 400	13 400

CONSEIL

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (*suite*)

Article	Postes	Commentaires												
221	2210	Le crédit supplémentaire demandé est destiné à acquérir le mobilier suivant: <table><tr><td>— Bureaux des délégations</td><td>UC 4 000</td></tr><tr><td>— locaux des interprètes</td><td>2 600</td></tr><tr><td>— personnel supplémentaire</td><td>29 000</td></tr><tr><td>— 30 tables de travail standard pour ateliers</td><td>2 400</td></tr><tr><td>— armoires vestiaires</td><td>2 000</td></tr><tr><td></td><td> 40 000</td></tr></table>	— Bureaux des délégations	UC 4 000	— locaux des interprètes	2 600	— personnel supplémentaire	29 000	— 30 tables de travail standard pour ateliers	2 400	— armoires vestiaires	2 000		40 000
— Bureaux des délégations	UC 4 000													
— locaux des interprètes	2 600													
— personnel supplémentaire	29 000													
— 30 tables de travail standard pour ateliers	2 400													
— armoires vestiaires	2 000													
	40 000													
222	2220	Le crédit supplémentaire demandé (90 000 UC) doit permettre d'acquérir le matériel et les installations techniques prévus pour la ventilation des ateliers et des locaux collectifs UC 90 000 (¹)												

(¹) Voir également crédits demandés pour ces dépenses à l'article 214.

CONSEIL

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (*suite*)

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits 1972	Crédits modifiés 1972
225		<i>Dépenses de documentation et de bibliothèque</i>		
	2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	14 000	14 000
	2251	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	p.m.	p.m.
	2252	Abonnements, journaux, périodiques	11 500	11 500
	2254	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	p.m.	p.m.
		<i>Total de l'article 225</i>	25 500	25 500
		TOTAL DU CHAPITRE 22	212 590	346 190
		CHAPITRE 23		
230		<i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	200 000	200 000
		<i>Total de l'article 230</i>	200 000	200 000
231		<i>Affranchissement et télécommunications</i>		
	2310	Affranchissement de correspondance et frais de port	88 000	88 000
	2311	Téléphone, télégraphe, télex	156 000	156 000
		<i>Total de l'article 231</i>	244 000	244 000
232		<i>Frais financiers</i>		
	2320	Frais bancaires	2 500	2 500
	2321	Différences de change	p.m.	p.m.
	2329	Autres frais financiers	p.m.	p.m.
		<i>Total de l'article 232</i>	2 500	2 500
233		<i>Frais de contentieux</i>	p.m.	p.m.
234		<i>Dommages et intérêts</i>	p.m.	p.m.

CONSEIL

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (*suite*)

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article	Postes	Commentaires

CONSEIL

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT (*suite*)

CHAPITRE 24 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits 1972	Crédits modifiés 1972
239		<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>		
	2390	Assurances diverses	p.m.	p.m.
	2391	Tenues de service et vêtements de travail	9 200	11 500
	2392	Frais divers de réunions	16 000	16 000
	2393	Déménagements de services	11 500	11 500
	2394	Menues dépenses	2 500	2 500
	2399	Autres dépenses de fonctionnement	p.m.	p.m.
		<i>Total de l'article 239</i>	39 200	41 500
		TOTAL DU CHAPITRE 23	485 700	488 000
		CHAPITRE 24		
240		<i>Frais de réception et de représentation</i>	33 000	33 000
		TOTAL DU CHAPITRE 24	33 000	33 000
		CHAPITRE 25		
250		<i>Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations du Conseil</i>	940 000	940 000
254		<i>Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations du comité permanent de l'emploi</i>	30 000	30 000
255		<i>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'aux réunions organisées en dehors des lieux de travail de l'institution</i>	p.m.	p.m.
		TOTAL DU CHAPITRE 25	970 000	970 000

CONSEIL

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE 24 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

Article	Postes	Commentaires
239	2391	Le crédit supplémentaire doit permettre l'achat de tenues de service pour le personnel supplémentaire.

CONSEIL

CHAPITRE 26 — FRAIS D'ÉTUDES, D'ENQUÊTES ET DE CONSULTATIONS

CHAPITRE 27 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET DE L'INFORMATION

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits 1972	Crédits modifiés 1972
260		CHAPITRE 26		
		<i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</i>	36 800	52 800
		TOTAL DU CHAPITRE 26	36 800	52 800
270		CHAPITRE 27		
		<i>Journal officiel</i>	340 000	340 000
		<i>Publications</i>	120 000	120 000
271		TOTAL DU CHAPITRE 27	460 000	460 000
Total du titre 2			4 872 890	5 409 590

CONSEIL

CHAPITRE 26 — FRAIS D'ÉTUDES, D'ENQUÊTES ET DE CONSULTATIONS

CHAPITRE 27 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET DE L'INFORMATION

Article	Postes	Commentaires
260		Études complémentaires sur les nouveaux moyens techniques susceptibles d'être mis en œuvre pour rationaliser et améliorer le fonctionnement des services techniques.

CONSEIL

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 37 — DÉPENSES PARTICULIÈRES DE CERTAINES INSTITUTIONS ET DE CERTAINS ORGANES

CHAPITRE 38 — PRESTATIONS ENTRE INSTITUTIONS

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits 1972	Crédits modifiés 1972
372		CHAPITRE 37		
		<i>Dépenses particulières du Conseil</i>		
	3720	Participation de la CEE au fonctionnement du secrétariat des EAMA	20 000	20 000
	3721	Conférences		
		A. Conférence intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets	p.m.	p.m.
		B. Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique	600 000	600 000
		C. Conférence entre les États membres des Communautés européennes et les États tiers ayant demandé l'adhésion à ces Communautés	3 021 300	3 259 400
		<i>Total de l'article 372</i>	3 641 300	3 879 400
373		<i>Comité économique et social</i>	2 875 690	3 396 905
374		<i>Quote-part des dépenses de la Commission de contrôle</i>	237 695 ⁽¹⁾	237 695
375		<i>Commissaire aux comptes de la CECA</i>	92 110	92 110
		TOTAL DU CHAPITRE 37	6 846 795	7 606 110
		CHAPITRE 38		
380		<i>Prestation de l'Office des publications</i>	60 000	60 000
381		<i>Service commun d'interprétation</i>	720 000	720 000
		TOTAL DU CHAPITRE 38	780 000	780 000
		Total du titre 3	7 626 795	8 386 110

⁽¹⁾ Jusqu'en 1971 les crédits prévus pour la commission de contrôle étaient inscrits en totalité à la section du budget afférente au Conseil.

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 37 — DÉPENSES PARTICULIÈRES DE CERTAINES INSTITUTIONS ET DE CERTAINS ORGANES

CHAPITRE 38 — PRESTATIONS ENTRE INSTITUTIONS

Article	Postes	Commentaires
372	3721	B. Crédit décidé par le Conseil lors de sa session du 23 juillet 1970

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits 1972	Crédits modifiés 1972
990		Dépenses non spécialement prévues		
	9900	Dépenses non spécialement prévues	100 000	100 000
	9901	Imputation budgétaire des frais de transfert dans l'immeuble Charlemagne	1 252 500	1 252 500
		TOTAL DU CHAPITRE 99	1 352 500	1 352 500
		Total du titre 9	1 352 500	1 352 500
		TOTAL GÉNÉRAL	22 311 685	24 944 680

CONSEIL

TITRE 9

AIDE ALIMENTAIRE ET AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 99 — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Article	Postes	Commentaires

CONSEIL

ANNEXE I

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Recettes

Tit.	Cap.	Art.	Nature des recettes	Montant des recettes	
				initiales 1972	modifiées 1972
4			RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL		
	40		<i>Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents</i>	124 200	127 800
	41		<i>Contribution du personnel au financement du régime de pension</i>	76 100	78 400
9			RECETTES DIVERSES		
	90	900	Produit de la vente de biens meubles	3 000	3 000
		901	Produit de la vente de biens immobiliers	—	—
		902	Vente de publication, imprimés et films	100	100
	91		<i>Produit de location</i>		
		910	Produit de location de mobilier et de matériel	—	—
		911	Produit de location de biens immobiliers	300	300
	95		<i>Revenus divers</i>		
		950	Revenus de fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres	400	400
		951	Bénéfice de change	—	—
		952	Intérêts de retard	—	—
	99		<i>Autres recettes diverses</i>	500	500
Total général				204 600	210 500

CONSEIL
Annexe I
(Comité économique et social)

Dépenses

Récapitulation générale

Titres Chapitres	Nature des dépenses	UC	
		Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
TITRE 1	RÉMUNÉRATIONS, INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS		
Chap. 10	Membres de l'institution	6 500	6 500
Chap. 11	Personnel	1 705 620	1 825 635
Chap. 12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	38 800	83 800
Chap. 13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	26 220	26 220
Chap. 14	Dépenses de service social et de perfectionnement professionnel du personnel	10 050	10 050
Chap. 15	Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution	—	—
	TOTAL DU TITRE 1	1 787 190	1 952 205
TITRE 2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap. 21	Location d'immeubles et frais accessoires	217 200	437 800
Chap. 22	Biens meubles et frais accessoires	56 700	152 300
Chap. 23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	84 600	104 600
Chap. 24	Frais de réception et de représentation	5 500	5 500
Chap. 25	Frais de réunion et de convocation	548 000	548 000
Chap. 26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultation	p.m.	p.m.
Chap. 27	Dépenses de publication et de l'information	20 500	20 500
	TOTAL DU TITRE 2	932 500	1 268 700

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

Récapitulation générale (suite)

Titres Chapitres	Nature des dépenses	UC	
		Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
TITRE 3	DEPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPECIFIQUES		
Chap. 38	Prestations entre institutions	146 000	146 000
	TOTAL DU TITRE 3	146 000	146 000
TITRE 9	AIDE ALIMENTAIRE ET AUTRES DÉPENSES		
Chap. 99	Dépenses non spécialement prévues	10 000	30 000
	TOTAL DU TITRE 9	10 000	30 000
	Total général	2 875 690	3 396 905

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

VENTILATION DES CRÉDITS OUVERTS AU TITRE DES DÉPENSES

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

CHAPITRE 11 — PERSONNEL

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
100	1003	CHAPITRE 10		
		<i>Traitements, indemnités et allocations liées aux traitements</i>		
		Indemnités de représentation	4 000	4 000
101		<i>Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges</i>	2 500	2 500
		TOTAL DU CHAPITRE 10	6 500	6 500
110		CHAPITRE 11		
		<i>Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs</i>		
	1100	Traitements de base	1 270 000	1 306 000
	1101	Allocations familiales	120 200	124 600
	1102	Indemnités de dépaysement	178 600	184 760
	1103	Indemnités forfaitaires temporaires	18 850	19 450
		<i>Total de l'article 110</i>	1 587 650	1 634 810
111		<i>Autres agents</i>		
	1110	Agents auxiliaires	29 450	34 000
	1111	Interprètes auxiliaires	p.m.	p.m.
	1112	Agents locaux	p.m.	p.m.
	1113	Conseillers spéciaux	p.m.	p.m.
		<i>Total de l'article 111</i>	29 450	34 000

CONSEIL
Annexe I
(Comité économique et social)

TITRE 1**DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION****CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION****CHAPITRE 11 — PERSONNEL**

Article	Postes	Commentaires

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

CHAPITRE 11 — PERSONNEL (*suite*)

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
113		<i>Couverture des risques de maladie et d'accident</i>		
	1130	Couverture des risques de maladie	38 100	39 220
	1131	Couverture des risques d'accident	11 420	11 805
		<i>Total de l'article 113</i>	49 520	51 025
114		<i>Allocations et indemnités diverses</i>		
	1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 400	1 400
	1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	22 500	22 500
	1142	Indemnités de logement et de transport	—	—
	1143	Indemnités forfaitaires de fonctions	p.m.	p.m.
	1144	Indemnités forfaitaires de déplacement	4 300	4 300
	1149	Autres indemnités et remboursements	p.m.	p.m.
		<i>Total de l'article 114</i>	28 200	28 200
115		<i>Heures supplémentaires</i>	5 800	5 800
116		<i>Coefficients correcteurs</i>	p.m.	66 800
117		<i>Prestations d'appoint</i>		
	1170	Interprètes free-lance et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.
	1171	Correcteurs free-lance	p.m.	p.m.
	1172	Autres prestations et travaux de traduction et de dactylographie à confier à l'extérieur	5 000	5 000
		TOTAL DU CHAPITRE 11	1 705 620	1 825 635

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

CHAPITRE 11 — PERSONNEL (*suite*)

Article	Postes	Commentaires
116		La décision du Conseil publiée au Journal officiel n° L 75 du 28 mars 1972 portant adaptation du coefficient correcteur dont sont affectées les rémunérations des fonctionnaires nécessite l'inscription d'un crédit supplémentaire de 66 800 UC.

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

CHAPITRE 12 — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

CHAPITRE 13 — DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
		CHAPITRE 12		
120		<i>Frais divers de recrutement du personnel</i>	6 000	36 000
121	1211	<i>Frais de voyage</i> Personnel	1 400	6 400
122	1221	<i>Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation</i> Personnel	7 400	7 400
123	1231	<i>Frais de déménagement</i> Personnel	4 000	4 000
124	1241	<i>Indemnités journalières temporaires</i> Personnel	20 000	30 000
125		<i>Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement</i>	p.m.	p.m.
		TOTAL DU CHAPITRE 12	38 800	83 800
		CHAPITRE 13		
130	1300	<i>Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires</i> Membres du Comité économique et social	—	—
	1301	Personnel	26 220	26 220
	1302	Équipements spéciaux pour missions	p.m.	p.m.
		TOTAL DU CHAPITRE 13	26 220	26 220

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

CHAPITRE 12 — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

CHAPITRE 13 — DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS

Article	Postes	Commentaires
120		Ces crédits sont destinés à couvrir les frais d'organisation des différents concours pour le recrutement du personnel.
121	1211	A l'occasion de leur entrée en fonction, les agents ont droit au remboursement des frais de voyage. Les membres de la famille bénéficient également du remboursement de ces frais.
124	1241	Crédits destinés à couvrir le paiement de l'indemnité journalière dont question à l'article 10 de l'annexe VII du statut.

Comité économique et social)

CHAPITRE 15 — FRAIS D'ORGANISATION DE STAGES DANS LES SERVICES DE L'INSTITUTION

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
		CHAPITRE 14		
140		<i>Secours extraordinaires</i>	1 000	1 000
141		<i>Foyers et cercles de personnel</i>	2 700	2 700
142		<i>Restaurants, mess et cantines</i>	1 800	1 800
143		<i>Service médical</i>	1 200	1 200
144		<i>Cours de langue et de perfectionnement professionnel</i>	400	400
149		<i>Autres interventions</i>	2 950	2 950
		TOTAL DU CHAPITRE 14	10 050	10 050
		CHAPITRE 15		
150		<i>Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution</i>	p.m.	p.m.
		TOTAL DU CHAPITRE 15	p.m.	p.m.
		Total du titre 1	1 787 190	1 952 205

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

CHAPITRE 14 — DÉPENSES DE SERVICE SOCIAL ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL**CHAPITRE 15 — FRAIS D'ORGANISATION DE STAGES DANS LES SERVICES DE L'INSTITUTION**

Article	Postes	Commentaires

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 21 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
		CHAPITRE 21		
210		<i>Loyers</i>	160 000	236 000
211		<i>Assurances</i>	1 000	1 400
212		<i>Eau, gaz, électricité, chauffage</i>	9 400	14 400
213		<i>Nettoyage et entretien</i>	36 000	53 000
214		<i>Aménagement des locaux</i>	7 000	117 000
215		<i>Autres dépenses</i>	3 800	16 000
		TOTAL DU CHAPITRE 21	217 200	437 800

CONSEIL
Annexe I
(Comité économique et social)

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 21 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Commentaires
210		Ces crédits permettent de couvrir: 1. <i>Pendant le 1^{er} semestre 1972</i> — la totalité des loyers des locaux du boulevard de l'Empereur/rue St-Jean, soit 80 000 — ainsi que la totalité du loyer des blocs CD du Ravenstein pour les mois de mai et de juin 1972 30 000 2. <i>Pendant le second semestre 1972</i> — la totalité des loyers Ravenstein 100 000 3. Le dédit pour les locaux libérés rue St-Jean en cas de non occupation après le départ du CES 26 000 <u>236 000</u>
212 }		Entretien normal des nouveaux locaux
213 }		
214		La remise en état des locaux Empereur/St-Jean et partiellement Ravenstein sera à la charge du Comité économique et social. Les crédits couvriront essentiellement les travaux de peinture, de cloisonnement, d'insonorisation et d'électricité.
215		Gardiennage des locaux Entretien des ascenseurs Entretien des installations de climatisation.

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
220		CHAPITRE 22		
		<i>Machines de bureau</i>		
	2200	Premier équipement	3 800	12 000
	2201	Renouvellement	8 900	8 900
	2202	Location	200	200
	2203	Entretien, utilisation et réparation	5 400	5 400
		<i>Total de l'article 220</i>	18 300	26 500
221		<i>Mobilier</i>		
	2210	Premier équipement	4 700	13 100
	2211	Renouvellement	1 200	21 200
	2212	Location	p.m.	p.m.
	2213	Entretien, utilisation et réparation	1 000	1 000
		<i>Total de l'article 221</i>	6 900	35 300
222		<i>Matériels et installations techniques</i>		
	2220	Premier équipement	3 500	43 500
	2221	Renouvellement	10 800	10 800
	2222	Location	5 500	5 500
	2223	Entretien, utilisation et réparation	4 700	22 700
		<i>Total de l'article 222</i>	24 500	82 500

CONSEIL
Annexe I
(Comité économique et social)

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Commentaires
220	2200	Les crédits prévus doivent permettre d'équiper les traducteurs et les secrétaires avec le matériel de bureau indispensable tel machines à écrire et à enregistrer.
221	2210	Mobilier pour les agents à recruter.
	2211	Une partie du mobilier actuel du Comité économique et social sera reprise à 50 % de la valeur d'acquisition par l'Assemblée, futur locataire de l'immeuble Empereur. Le crédit supplémentaire de 20 000 UC permettra la reconstitution du mobilier cédé.
222	2220	Crédits nécessaires pour l'équipement de deux nouvelles salles de réunion et pour compléter les installations actuelles.
	2223	Le Comité économique et social reprendra l'ancien central téléphonique du Conseil (P.m.) mais devra équiper tous ses bureaux de nouveaux postes téléphoniques dont les frais d'acquisition et de raccordement s'élèveront à 18 000 UC.

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (*suite*)

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
223		<i>Matériel de transport</i>		
	2230	Premier équipement	—	—
	2231	Renouvellement	—	p.m.
	2232	Location	p.m.	p.m.
	2233	Entretien, utilisation et réparation	3 000	3 000
		<i>Total de l'article 223</i>	3 000	3 000
225		<i>Dépenses de documentation et de bibliothèque</i>		
	2250	Fonds de bibliothèque, achat de livres	1 600	2 600
	2251	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	p.m.	p.m.
	2252	Abonnements, journaux, périodiques	2 000	2 000
	2253	Abonnements aux agences de presse	p.m.	p.m.
	2254	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	400	400
		<i>Total de l'article 225</i>	4 000	5 000
		TOTAL DU CHAPITRE 22	56 700	152 300
		CHAPITRE 23		
230		<i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	44 600	44 600
231		<i>Affranchissement et télécommunications</i>		
	2310	Affranchissement de correspondance et frais de port	24 000	24 000
	2311	Téléphone, télégraphe, télex	10 000	10 000
232		<i>Frais financiers</i> <i>Total de l'article 231</i>	34 000	34 000
	2320	Frais bancaires	100	100
	2321	Différences de change	p.m.	p.m.
	2329	Autres frais financiers	p.m.	p.m.
		<i>Total de l'article 232</i>	100	100
233		<i>Frais de contentieux</i>	2 000	2 000

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (*suite*)

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article	Postes	Commentaires
225	2250	Achat de dictionnaires pour les nouvelles sections linguistiques à créer.

CONSEIL

Annexe I

Comité économique et social)

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT (*suite*)

CHAPITRE 24 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
234		<i>Dommages et intérêts</i>	p.m.	p.m.
239		<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>		
	2390	Assurances diverses	200	200
	2391	Tenues de service et vêtements de travail	2 300	2 300
	2392	Frais divers de réunions internes	800	800
	2393	Déménagement de services	400	20 400
	2394	Menues dépenses	100	100
	2399	Autres dépenses de fonctionnement	100	100
		<i>Total de l'article 239</i>	3 900	23 900
		TOTAL DU CHAPITRE 23	84 600	104 600
		CHAPITRE 24		
240		<i>Frais de réception et de représentation</i>		
	2400	Membres de l'institution	3 500	3 500
	2401	Personnel	2 000	2 000
		TOTAL DU CHAPITRE 24	5 500	5 500
		CHAPITRE 25		
250		<i>Réunions et convocations en général</i>	548 000	548 000
		TOTAL DU CHAPITRE 25	548 000	548 000

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT (*suite*)

CHAPITRE 24 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

Article	Postes	Commentaires
239	2393	Le coût de déménagement des bureaux du secrétariat du Comité économique et social est évalué à 20 000 UC.

CONSEIL

Annexe I

(Comité économique et social)

CHAPITRE 26 — FRAIS D'ÉTUDES, D'ENQUÊTES ET DE CONSULTATIONS

CHAPITRE 27 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET DE L'INFORMATION

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
		CHAPITRE 26		
260		<i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</i>	p.m.	p.m.
261		<i>Études et enquêtes de conjoncture</i>	p.m.	p.m.
262		<i>Études et enquêtes d'ensemble présentant un caractère communautaire</i>	p.m.	p.m.
264		<i>Études et enquêtes de caractère statistique</i>	p.m.	p.m.
		TOTAL DU CHAPITRE 26	p.m.	p.m.
		CHAPITRE 27		
270		<i>Journal officiel</i>	3 300	3 300
271		<i>Publications</i>		
	2710	Publications de caractère général	15 200	15 200
	2711	Publications de caractère statistique	p.m.	p.m.
	2719	Autres publications et dépenses de vulgarisation	2 000	2 000
		Total de l'article 271	17 200	17 200
272		<i>Dépenses d'information et participation aux manifestations publiques</i>	p.m.	p.m.
		TOTAL DU CHAPITRE 27	20 500	20 500
		Total du titre 2	932 500	1 268 700

CONSEIL
Annexe I
(Comité économique et social)

CHAPITRE 26 — FRAIS D'ÉTUDES, D'ENQUÊTES ET DE CONSULTATIONS**CHAPITRE 27 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET DE L'INFORMATION**

Article	Postes	Commentaires

(Comité économique et social)

CHAPITRE 38 — PRESTATIONS ENTRE INSTITUTIONS

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
380		Prestations de l'Office des publications	6 000	6 000
381		Service commun d'interprétation	140 000	140 000
		TOTAL DU CHAPITRE 38	146 000	146 000
		Total du titre 3	146 000	146 000

CONSEIL
Annexe I
(Comité économique et social)

TITRE 3**CHAPITRE 38 — PRESTATIONS ENTRE INSTITUTIONS**

Article	Postes	Commentaires

CHAPITRE 99 — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Article	Postes	Intitulé	UC	
			Crédits initiaux 1972	Crédits modifiés 1972
990		Dépenses non spécialement prévues	10 000	30 000
		TOTAL DU CHAPITRE 99	10 000	30 000
		Total du titre 9	10 000	30 000
		TOTAL GÉNÉRAL	2 875 690	3 396 905

CONSEIL
Annexe I
(Comité économique et social)

TITRE 9**AIDE ALIMENTAIRE ET AUTRES DÉPENSES****CHAPITRE 99 — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES**

Article	Postes	Commentaires
990		Ces crédits supplémentaires de l'ordre de 20 000 UC doivent permettre de couvrir toute dépense non prévue relative au transfert des locaux du Comité économique et social.

VOLUME 4

SECTION III

COMMISSION

COMMISSION

Prévisions des recettes de la Commission pour l'exercice 1972
 (Les titres et chapitres non énumérés ci-après restent inchangés)

Titres Chapitres	Intitulé	UC		
		Budget 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
TITRE 4	RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL			
Chap. 40	<i>Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents</i>	6 348 100	201 900	6 550 000
Chap. 41	<i>Contribution du personnel au financement du régime de pension</i>	4 580 270	11 100	4 591 370
	TOTAL DU TITRE 4	10 928 370	213 000	11 141 370
TITRE 9	RECETTES DIVERSES			
Chap. 92	<i>Recettes et indemnisation de services fournis à titre onéreux</i>			
Art. 924	Recettes provenant de travaux effectués par l'Office des publications	750 000 [850 000] (²)	140 000 —	890 000 [850 000] (²)
	Total du chapitre 92	5 055 000 [850 000] (²)	140 000 —	5 195 000 [850 000] (²)
	TOTAL DU TITRE 9	10 550 800 [850 000] (²)	140 000 —	10 690 800 [850 000] (²)
	Total général	21 479 170 [850 000] (²)	353 000 —	21 832 170 [850 000] (²)

(²) Recette pro forma correspondant à une dépense pro forma (voir article 380).

COMMISSION

Récapitulation générale des crédits de l'exercice 1972

(Les titres et chapitres non énumérés ci-après restent inchangés)

Titres Chapitres	Intitulé	UC		
		Crédits 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
TITRE 1	DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION			
Chap. 10	Membres de l'institution	761 300	107 500	868 800
Chap. 11	Personnel	84 789 210	2 044 900	86 834 110
Chap. 12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	3 737 920	66 600	3 804 520
Chap. 13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	2 735 600	2 300	2 737 900
	TOTAL DU TITRE 1	93 041 630	2 221 300	95 262 930
TITRE 2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap. 21	Location d'immeubles et frais accessoires	10 319 960	27 700	10 347 660
Chap. 22	Biens meubles et frais accessoires	3 655 910	40 000	3 695 910
Chap. 23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	4 039 910	9 200	4 049 110
Chap. 26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	4 072 360	2 560	4 074 920
	TOTAL DU TITRE 2	215 484 640	79 460	215 564 100
TITRE 3	DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES			
Chap. 33	Dépenses de recherches et d'investissement	75 820 543	—	75 820 543
	TOTAL DU TITRE 3	79 516 743	—	79 516 743
TITRES 6 ET 7	FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE <i>Section garantie</i>			
Chap. 62	Lait et produits laitiers	634 500 000	—	634 500 000
	TOTAL DES TITRES 6 ET 7	2 687 000 000	—	2 687 000 000
TITRE 9	AIDE ALIMENTAIRE ET AUTRES DÉPENSES			
Chap. 90	Dépenses d'aide alimentaire	36 823 000	65 300 000	102 123 000
Chap. 98	Crédits professionnels non affectés	5 618 000	563 000	6 181 000
	TOTAL DU TITRE 9	43 441 000	65 863 000	109 304 000
	Total général — Section III	4 064 417 963	68 163 760	4 132 581 723

COMMISSION

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
100		CHAPITRE 10			
		<i>Traitements, indemnités et allocations liées aux traitements</i>			
	1000	Traitements de base	292 900	37 600	330 500
	1001	Indemnités de résidence	44 000	5 700	49 700
	1002	Allocations familiales	22 900	3 000	25 900
	1003	Indemnités de représentation	31 500	2 700	34 200
		<i>Total de l'article 100</i>	391 300	49 000	440 300
101		<i>Couverture des risques d'accidents et de maladie et autres charges sociales</i>	21 600	2 700	24 300
102		<i>Indemnités transitoires</i>	110 700	25 600	136 300
103		<i>Pensions</i>			
	1030	Pensions d'ancienneté	188 400	23 900	212 300
	1031	Pensions d'invalidité	p.m.	—	p.m.
	1032	Pensions de survie	49 300	6 300	55 600
		<i>Total de l'article 103</i>	237 700	30 200	267 900
		TOTAL DU CHAPITRE 10	761 300	107 500	868 800

COMMISSION

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Article	Postes	Commentaire
		L'augmentation des crédits du chapitre 10 s'est avérée nécessaire pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant: — de l'application du règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 519/72 du Conseil, du 15 mars 1972 (JO n° L 64 du 16 mars 1972), — de la modification intervenue dans la composition de la Commission au cours de l'exercice 1972.

COMMISSION

CHAPITRE 11 — PERSONNEL

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
110		CHAPITRE 11			
		<i>Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs</i>			
	1100	Traitements de base	57 842 920	184 900	58 027 820
	1101	Allocations familiales	5 726 440	19 000	5 745 440
	1102	Indemnités de dépaysement (y compris article 97 — statut CECA)	7 345 740	23 100	7 368 840
	1103	Indemnités forfaitaires temporaires	539 640	1 800	541 440
		<i>Total de l'article 110</i>	71 454 740	228 800	71 683 540
113		<i>Couverture des risques de maladie et d'accident</i>			
	1130	Couverture des risques de maladie	1 910 770	5 500	1 916 270
	1131	Couverture des risques d'accidents	501 890	1 500	503 390
		<i>Total de l'article 113</i>	2 412 660	7 000	2 419 660
116		<i>Coefficients correcteurs</i>	183 740	1 797 100	1 980 840
117		<i>Prestations d'appoint</i>			
	1171	Correcteurs free-lance	133 500	12 000	145 500
		<i>Total de l'article 117</i>	2 247 000	12 000	2 259 000
		TOTAL DU CHAPITRE 11	84 789 210	2 044 900	86 834 110

COMMISSION

CHAPITRE 11 — PERSONNEL

Article	Postes	Commentaire										
110		Les crédits supplémentaires des postes 1100, 1101, 1102, 1103, 1130 et 1131 sont calculés pour une période de trois mois, sur la base d'un effectif supplémentaire de 83, soit: Catégorie A = 10 fonctionnaires (1 permanent et 9 temporaires), Catégorie B = 19 fonctionnaires temporaires, Catégorie C = 24 fonctionnaires temporaires, Cadre L/A = 30 fonctionnaires temporaires.										
116		L'augmentation du crédit s'est avérée nécessaire pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant de l'application du règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 600/72 du Conseil du 23 mars 1972 (JO n° L 75 du 28 mars 1972). Le supplément de crédit peut être ventilé de la façon suivante: <table> <tr> <td></td> <td>UC</td> </tr> <tr> <td>— effectif déjà autorisé pour 1972</td> <td>1 787 880</td> </tr> <tr> <td>— effectif supplémentaire</td> <td>9 234</td> </tr> <tr> <td></td> <td> 1 797 114</td> </tr> <tr> <td>arrondi à:</td> <td>1 797 100</td> </tr> </table>		UC	— effectif déjà autorisé pour 1972	1 787 880	— effectif supplémentaire	9 234		1 797 114	arrondi à:	1 797 100
	UC											
— effectif déjà autorisé pour 1972	1 787 880											
— effectif supplémentaire	9 234											
	1 797 114											
arrondi à:	1 797 100											
117	1171	L'augmentation du crédit est exclusivement en faveur de l'Office des publications.										

COMMISSION

CHAPITRE 12 — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
121		CHAPITRE 12			
		<i>Frais de voyage (y compris les membres de la famille)</i>			
	1210	Membres de l'institution	p.m.	670	670
	1211	Personnel	123 600	18 500	142 100
		<i>Total de l'article 121</i>	123 600	19 170	142 770
122		<i>Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation</i>			
	1220	Membres de l'institution	p.m.	9 590	9 590
	1221	Personnel	487 520	—	487 520
		<i>Total de l'article 122</i>	487 520	9 590	497 110
123		<i>Frais de déménagement</i>			
	1230	Membres de l'institution	p.m.	6 640	6 640
	1231	Personnel	366 300	—	366 300
		<i>Total de l'article 123</i>	366 300	6 640	372 940
124		<i>Indemnités journalières temporaires</i>			
	1241	Personnel	530 660	31 200	561 860
		<i>Total de l'article 124</i>	530 660	31 200	561 860
		TOTAL DU CHAPITRE 12	3 737 920	66 600	3 804 520

COMMISSION

CHAPITRE 12 — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Article	Postes	Commentaire
124	1210 } 1220 } 1230 }	Crédits nécessaires pour couvrir les dépenses résultant de la modification intervenue dans la composition de la Commission.
	1211	Crédit destiné au paiement, en 1972, des frais de voyage lors de l'entrée en fonctions du personnel supplémentaire.
	1221 } 1231 }	Compte tenu du délai de stage imposé par le statut à tout nouveau fonctionnaire, les crédits nécessaires pour couvrir les indemnités d'installation et les frais de déménagement du personnel supplémentaire seront inscrits au budget de l'exercice 1973.
	1241	Crédit destiné au paiement, en 1972, des indemnités journalières temporaires (pour 3 mois) du personnel supplémentaire.

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits 1972	Budget rectificatif et supplémentaire I/1972	Nouveau total 1972
130	1301	CHAPITRE 13			
		Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires			
		Personnel	2 603 600	2 300	2 605 900
		Total de l'article 130	2 735 600	2 300	2 737 900
		TOTAL DU CHAPITRE 13	2 735 600	2 300	2 737 900
Total du titre 1			93 041 630	2 221 300	95 262 930

COMMISSION

CHAPITRE 13 — DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS

Article	Postes	Commentaire
130	1301	Crédit destiné à couvrir les frais de missions et de déplacements du personnel nouveau de la catégorie A pour 3 mois.

COMMISSION

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 21 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
		CHAPITRE 21			
210		<i>Loyers</i>	6 242 870	18 400	6 261 270
211		<i>Assurances</i>	52 800	200	53 000
212		<i>Eau, gaz, électricité et chauffage</i>	1 031 970	1 300	1 033 270
213		<i>Nettoyage et entretien</i>	2 198 970	5 100	2 204 070
214		<i>Aménagement des locaux</i>	500 820	1 300	502 120
219		<i>Autres dépenses</i>	292 530	1 400	293 930
		TOTAL DU CHAPITRE 21	10 319 960	27 700	10 347 660
		CHAPITRE 22			
220		<i>Machines de bureau</i>			
	2200	Premier équipement	110 010	7 940	117 950
		Total de l'article 220	289 010	7 940	296 950
221		<i>Mobilier</i>			
	2210	Premier équipement	303 330	22 000	325 330
		Total de l'article 221	423 230	22 000	445 230
222		<i>Matériel et installations techniques</i>			
	2220	Premier équipement	305 270	10 060	315 330
		Total de l'article 222	785 270	10 060	795 330
		TOTAL DU CHAPITRE 22	3 655 910	40 000	3 695 910

COMMISSION

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 21 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article	Postes	Commentaire
210		Les crédits du chapitre 21 correspondent aux dépenses supplémentaires entraînées par la prise en charge de bureaux nécessaires à Bruxelles (pour 3 mois) et à Luxembourg (pour 6 mois) destinés aux nouveaux fonctionnaires.
220		Les crédits sont destinés à l'achat de l'équipement supplémentaire pour les nouveaux fonctionnaires.

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
230	2311	CHAPITRE 23			
		<i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	1 365 380	1 000	1 366 380
		<i>Affranchissement et télécommunications</i>			
		Téléphone, télégraphe, télex	1 320 750	2 100	1 322 850
		<i>Total de l'article 231</i>	2 320 750	2 100	2 322 850
		<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>			
		Déménagement de services	182 940	6 100	189 040
		<i>Total de l'article 239</i>	278 780	6 100	284 880
		TOTAL DU CHAPITRE 23	4 039 910	9 200	4 049 110
260		CHAPITRE 26			
		<i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</i>	900 000	2 560	902 560
		TOTAL DU CHAPITRE 26	4 072 360	2 560	4 074 920
Total du titre 2			215 484 640	79 460	215 564 100

COMMISSION

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

CHAPITRE 26 — FRAIS D'ÉTUDES, D'ENQUÊTES ET DE CONSULTATIONS

Article	Postes	Commentaire
231	2311	Crédits destinés à faire face aux frais supplémentaires suite aux activités du personnel nouveau.
239	2393	Crédit destiné à couvrir les frais de regroupement des services en fonction de l'arrivée de 83 fonctionnaires nouveaux.
260		L'augmentation du crédit est exclusivement prévue en faveur de l'Office des publications et est destinée à couvrir les honoraires d'un consultant en matière d'élaboration de tables pour le JO.

COMMISSION

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 33 — DÉPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
330		<i>Dépenses de recherches et d'investissement</i>	75 820 543	—	75 820 543
		TOTAL DU CHAPITRE 33	75 820 543	—	75 820 543
		Total du titre 3	79 516 743	—	79 516 743

COMMISSION

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 33 — DÉPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT

Article	Postes	Commentaire
330		Le crédit de ce chapitre sera renforcé ultérieurement par voie de virement (voir commentaire du chapitre 98).

COMMISSION

TITRES 6 ET 7

FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE SECTION GARANTIE

CHAPITRE 62 — LAIT ET PRODUITS LAITIERS

Article	Postes	Commentaire
621	6212	Le règlement n° 2306/70 (JO n° L 249 du 17 novembre 1970) prévoit, dans son article 4, le financement par la section garantie des dépenses pour la fourniture de produits laitiers, notamment aux pays en voie de développement, lorsque la marchandise donnée provient des stocks à l'intervention. Étant donné qu'il n'y a plus de stocks à l'intervention de lait écrémé en poudre, le Conseil a adopté le règlement (CEE) n° 442/72 du 28 février 1972, permettant l'achat de marchandises sur le marché de la Communauté, dans la mesure où il n'est pas possible de faire face aux engagements au moyen des stocks existant en organisme d'intervention. En conséquence, les crédits initialement prévus au poste 6212 au titre d'interventions sont à réduire partiellement et se retrouvent en crédits supplémentaires à l'article 903 parmi les crédits destinés à l'aide alimentaire.
	6214	Lors de la session du Conseil des 29 et 30 mai 1972, des orientations se sont dégagées pour prendre des mesures dans le secteur des produits laitiers, en raison d'un nouveau développement d'excédents de beurre. Il s'agit, d'une part, d'une nouvelle livraison de butteroil au Programme alimentaire mondial à partir de stocks à l'intervention (10 à 12 millions d'UC) et, d'autre part, la reprise de mesures spéciales pour réduire les stocks de beurre (6 à 8 millions d'UC). Il est entendu qu'un montant de 11 000 000 UC restera bloqué en attendant une décision du Conseil au sujet de la nouvelle livraison d'huile de beurre (butteroil).

COMMISSION

TITRE 9

AIDE ALIMENTAIRE ET AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 90 — DÉPENSES D'AIDE ALIMENTAIRE

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
900		CHAPITRE 90			
		<i>Réalisation de la convention d'aide alimentaire de 1967</i>			
	9001	Schéma d'exécution 1968/1969	2 000 000 ⁽¹⁾	17 300 000	19 300 000
	9002	Schéma d'exécution 1969/1970	7 823 000 ⁽¹⁾	—	7 823 000
	9003	Schéma d'exécution 1970/1971	25 000 000 ⁽¹⁾	—	25 000 000
		<i>Total de l'article 900</i>	34 823 000 ⁽¹⁾	17 300 000	52 123 000
901		<i>Réalisation de la convention d'aide alimentaire de 1971</i>	—	30 000 000	30 000 000
902		<i>Fourniture de produits d'œufs au Programme alimentaire mondial</i>	2 000 000 ⁽¹⁾	—	2 000 000
903		<i>Fourniture de produits laitiers au Programme alimentaire mondial et au Comité international de la Croix-Rouge</i>	—	18 000 000	18 000 000
904		<i>Autres dépenses alimentaires</i>	—	p.m.	p.m.
		TOTAL DU CHAPITRE 90	36 823 000 ⁽¹⁾	65 300 000	102 123 000

⁽¹⁾ Dans un souci de clarté et de précision, il a paru opportun de ventiler le crédit figurant par un seul montant au budget de l'exercice 1972 selon la nouvelle nomenclature proposée ci-après et applicable après approbation du présent budget rectificatif et supplémentaire.

COMMISSION

TITRE 9

AIDE ALIMENTAIRE ET AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 90 — DÉPENSES D'AIDE ALIMENTAIRE

Article	Postes	Commentaire
900	9001	Le montant est calculé sur la base des demandes de remboursements introduites par les États membres. Les dernières de ces demandes n'étant parvenues à la Commission qu'au cours du quatrième trimestre 1971, celle-ci n'a pas pu décider du concours et les crédits — déjà reportés de l'exercice 1970 à 1971 — sont tombés en annulation à la fin de l'exercice 1971. En ce qui concerne les contributions des États membres pour le financement de cette dépense, l'article 5 du règlement (CEE) n° 2052/69 du Conseil, du 17 octobre 1969 (JO n° L 263 du 21 octobre 1969) demeure d'application en liaison avec la disposition dérogatoire visée à l'article 3 paragraphe 5 de la décision du Conseil du 21 avril 1970 (JO n° L 94 du 28 avril 1970).
	9002	Pour couvrir le total des dépenses prévisibles (21 000 000 UC), la Commission disposera, outre du crédit indiqué ci-contre, d'un montant de 13 117 000 UC pour lequel la procédure de report de l'exercice 1971 à 1972 a été engagée.
901		Ce crédit couvre la dépense du schéma d'exécution 1971/1972, à l'exclusion des 6 823 000 UC d'aide aux réfugiés bengalis qui ont été financés par les crédits du budget 1971. L'augmentation des crédits par rapport au schéma précédent s'explique principalement par les 3 facteurs suivants: — augmentation de la part des actions communautaires qui est de 40 %, — part plus importante des actions réalisées en caf, — extension des produits au riz, dont la valeur est plus élevée que le froment.
902		Crédit destiné à couvrir les dépenses découlant de l'accord à conclure avec le PAM relatif à la fourniture de 500 tonnes d'œufs séchés, dans le cadre du règlement (CEE) n° 1577/71 du Conseil du 20 juillet 1971.
903		Le règlement (CEE) n° 442/72 du Conseil, du 28 février 1972, relatif à la fourniture de lait écrémé en poudre permet l'achat de marchandises sur le marché de la Communauté dans la mesure où il n'est pas possible de faire face aux engagements au moyen des stocks existant en organisme d'intervention. Le crédit est calculé dans l'hypothèse que l'intégralité des livraisons restant à couvrir est effectuée à partir d'achats sur le marché.
904		Afin de permettre une rapide exécution, au cas où le Conseil déciderait de réaliser une aide alimentaire en autres produits, il est opportun de prévoir cet article, à alimenter par virement de crédit.

Article	Postes	Intitulé	UC		
			Crédits 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
980		CHAPITRE 98			
		<i>Crédits provisionnels non affectés</i>	5 618 000	563 000	6 181 000
		TOTAL DU CHAPITRE 98	5 618 000	563 000	6 181 000
		Total du titre 9	43 441 000	65 863 000	109 304 000
		TOTAL GÉNÉRAL — SECTION III	4 064 417 963	68 163 760	4 132 581 723

COMMISSION

CHAPITRE 98 — CRÉDITS PROVISIONNELS NON AFFECTÉS

Article	Postes	Commentaire
980		Ce crédit est destiné à couvrir les incidences financières résultant de l'application du règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 600/72 du Conseil du 23 mars 1972 (JO n° L 75 du 28 mars 1972) au personnel rémunéré sur les crédits de recherches et d'investissements. Il est entendu que ce crédit, destiné à couvrir les augmentations correspondantes sur les différents objectifs de recherches, fera l'objet de virements vers le chapitre 33, sur proposition de la Commission et aussitôt que les décisions de programmes auront été prises.

COMMISSION

ANNEXE II

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Prévisions des dépenses

Art.	Postes	Intitulé	UC
110		CHAPITRE 11 — PERSONNEL	
		<i>Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs</i>	
	1100	Traitements de base	29 000
	1101	Allocations familiales	3 300
	1102	Indemnités de dépaysement (y compris art. 97 du statut CECA)	3 700
	1103	Indemnités forfaitaires temporaires	—
		<i>Total de l'article 110</i>	36 000
113		<i>Couverture des risques de maladie et d'accidents</i>	
	1130	Couverture des risques de maladie	800
	1131	Couverture des risques d'accidents	200
		<i>Total de l'article 113</i>	1 000
116		<i>Coefficients correcteurs</i>	48 400
		<i>Total de l'article 116</i>	48 400
117		<i>Prestations d'appoint</i>	
	1171	Correcteurs free-lance	12 000
		<i>Total de l'article 117</i>	12 000
		TOTAL DU CHAPITRE 11	97 400

COMMISSION

ANNEXE II

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Prévisions des dépenses

Art.	Postes	Commentaire
117	1171	En attendant le recrutement des fonctionnaires.

COMMISSION

Annexe II

(Office des publications)

Prévisions des dépenses (suite)

Art.	Postes	Intitulé	UC
		CHAPITRE 12 — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS	
121		<i>Frais de voyage (y compris les membres de la famille)</i>	
	1211	Personnel	2 700
122	1221	<i>Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation</i>	p.m.
123	1231	<i>Frais de déménagement</i>	p.m.
124	1241	<i>Indemnités journalières temporaires</i>	5 900
125		<i>Indemnités en cas de mise en disponibilité, retrait d'emploi et de licenciement</i>	
		TOTAL DU CHAPITRE 12	8 600
		CHAPITRE 13 — DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS	
130		<i>Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires</i>	
	1301	Personnel	p.m.
		TOTAL DU CHAPITRE 13	p.m.
		Total du titre 1	106 000
		CHAPITRE 21 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	
210		<i>Loyers</i>	4 000
211		<i>Assurances</i>	140
212		<i>Eau, gaz, électricité</i>	400
213		<i>Nettoyage</i>	1 500
214		<i>Aménagement</i>	400
219		<i>Autres dépenses</i>	100
		TOTAL DU CHAPITRE 21	6 540

COMMISSION
Annexe II
(Office des publications)

Prévisions des dépenses (*suite*)

Art.	Postes	Commentaire
210	}	Crédits destinés à la location de bureaux supplémentaires pendant une période de 6 mois.
211		
212		
213		
214		
219		

COMMISSION

Annexe II

(Office des publications)

Prévisions des dépenses (suite)

Art.	Postes	Intitulé	UC
		CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	
220	2200	<i>Machines de bureau</i> , première installation	900
221	2210	<i>Mobilier</i> , première installation	6 000
		TOTAL DU CHAPITRE 22	6 900
		CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	
230		<i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	p.m.
231	2310	Affranchissement, port	p.m.
	2311	Téléphone, télex	p.m.
239	2393	Déménagement de services	1 000
		TOTAL DU CHAPITRE 23	1 000
		CHAPITRE 26 — FRAIS D'ÉTUDES, D'ENQUÊTES ET DE CONSULTATIONS	
260		<i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</i>	2 560
		TOTAL DU CHAPITRE 26	2 560
		Total du titre 2	17 000
		TOTAL GÉNÉRAL	123 000

COMMISSION
Annexe II
(Office des publications)

Prévisions des dépenses (suite)

Art.	Postes	Commentaire
239	2393	Crédit destiné à couvrir les frais d'installation des correcteurs dans les nouveaux bureaux qui leur sont destinés.
260		Crédit destiné à couvrir les honoraires pour un consultant en matière d'élaboration de tables pour le JO.

COMMISSION

Annexe II

(Office des publications)

Prévisions de recettes

Art.	Postes	Nature des recettes	UC	
924	9240	TITRE 4		
		Retenues effectuées sur les rémunérations du personnel		
		Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents	3 400	
		Contributions du personnel au financement du régime de pension	1 700	
		TOTAL DU TITRE 4	5 100	
		TITRE 9		
		Recettes provenant de travaux effectués par l'Office des publications		
		Au titre de l'«Édition» (Journal officiel)	140 000	environ 8 000 pages par langue dans 3 langues à 215 FB la page
		TOTAL DU TITRE 9	140 000	
		TOTAL GÉNÉRAL	145 100	

VOLUME 5

SECTION IV

COUR DE JUSTICE

Prévisions des recettes de la Cour de justice pour l'exercice 1972

(Les titres et chapitres non énumérés ci-après restent inchangés)

Titres Chapitres	Intitulé	UC		
		Budget 1972	Budg. rect. et suppl. 1/1972	Nouveau total 1972
TITRE 4	RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉ- RATIONS DU PERSONNEL			
Chap. 40	Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents	244 900	25 000	269 900
	TOTAL DU TITRE 4	328 800	25 000	353 800
	Total général	341 600	25 000	366 600

Récapitulation générale des crédits de l'exercice 1972

(Les titres et chapitres non énumérés ci-après restent inchangés)

Titres Chapitres	Intitulé	UC		
		Crédits 1972	Budg. rect. et suppl. 1/1972	Nouveau total 1972
TITRE 1	DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION			
Chap. 10	Membres de l'institution	577 600	72 300	649 900
Chap. 11	Personnel	1 809 640	63 500	1 873 140
	TOTAL DU TITRE 1	2 488 220	135 800	2 624 020
	Total général — Section IV	3 563 020	135 800	3 698 820

COUR DE JUSTICE

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

CHAPITRE 11 — PERSONNEL

Art.	Poste	Intitulé	UC		
			Crédits 1972	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1972	Nouveau total 1972
		CHAPITRE 10			
100		<i>Traitements, indemnités et allocations liées aux traitements</i>			
	1000	Traitements de base	312 000	42 000	354 000
	1001	Indemnités de résidence	46 800	6 300	53 100
	1002	Allocations familiales	31 800	1 000	32 800
	1003	Indemnités de représentation	43 600	—	43 600
		<i>Total de l'article 100</i>	434 200	49 300	483 500
101		<i>Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales</i>	15 600	600	16 200
102		<i>Indemnités transitoires</i>	30 800	3 800	34 600
103		<i>Pensions</i>			
	1030	Pensions d'ancienneté	83 400	8 600	92 000
	1032	Pensions de survie	13 600	10 000	23 600
		<i>Total de l'article 103</i>	97 000	18 600	115 600
		TOTAL DU CHAPITRE 10	577 600	72 300	649 900
		CHAPITRE 11			
111	1110	<i>Agents auxiliaires</i>	28 290	1 000	29 290
		<i>Total de l'article 111</i>	29 400	1 000	30 400
113	1130	<i>Couverture des risques de maladie</i>	40 980	1 500	42 480
		<i>Total de l'article 113</i>	52 390	1 500	53 890
115		<i>Heures supplémentaires</i>	22 900	1 000	23 900
116		<i>Coefficients correcteurs</i>	p.m.	60 000	60 000
		TOTAL DU CHAPITRE 11	1 809 640	63 500	1 873 140
		Total général — Section IV	3 817 320	135 800	3 953 120

COUR DE JUSTICE

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

CHAPITRE 11 — PERSONNEL

Art.	Poste	Commentaire
		L'augmentation des crédits du chapitre 10 s'est avérée nécessaire pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant de l'application du règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 519/72 du Conseil, du 15 mars 1972 (JO n° L 64 du 16 mars 1972). L'augmentation des crédits s'est avérée nécessaire pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant de l'application du règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 600/72 du Conseil du 23 mars 1972 (JO n° L 75 du 28 mars 1972).

